



Auto-entrepreneur, Genèse d'un statut

A LA UNE

Rareté de certaines denrées sur le marché
Devons-nous tout expliquer par la spéculation ?

ECO-FINANCE

Secteur industriel
Les causes de la faillite de Gif Filter, Electrostar, Servicom...

SECTEURS

Le secteur touristique tunisien en plein essor
Objectif 10 millions de touristes en 2024

CHRONIQUE

Sujet – verbe – complément !



40^{ème} ANNIVERSAIRE TLF

Du 1er octobre au 31 décembre 2024

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS !

pour toute nouvelle demande de
financement effectuée sur **TLFNet**



ADRESSE :

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo

les Berges du Lac - Tunis

Tél. : (+216) 71 962 775

(+216) 71 962 617

(+216) 21 18 18 18

(+216) 20 313 314

(+216) 55 313 314

Fax : (+216) 71 962 429

Email : img@planet.tn

www.webmanagercenter.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hechmi AMMAR

RÉDACTEURS EN CHEF

Amel BelHadj Ali

Talal Bahoury

RÉDACTION

Ali Driss

Khmaies krimi

Hajer Krimi

Amani ibrahimi

Sarra Boudali

PHOTOS

Anis MILI

DESIGN INFOGRAPHIE

Hynd GAFSI

Hela AMMAR

DIRECTION COMMERCIALE

Meryem BEN NASR

ADMINISTRATION

Raja Bsaies

Walid Zanouni

FINANCE

Mohamed El Ayed

Prix : 4,90 Dinars

Abonnement annuel : 200 Dinars

(inclus 2 mois gratuits)

CopyRight

Internet Management Groupe - IMG



Rareté de certaines denrées sur le marché: **Devons-nous tout expliquer par la spéculation ?**

Qui parmi les citoyens et contribuables respectables peut rejeter l'idée de lutter contre les corrompus, les spéculateurs, les trafiquants ou les contrebandiers ? La réponse est tout naturellement personne !



Pourquoi la Tunisie met-elle autant de temps à valoriser ses richesses archéologiques ?

Dans la foulée de ses récentes visites inopinées et sa quête des niches de corruption qui gangrènent le pays, le président de la république Kaïes Saïed semble se focaliser, particulièrement, sur la mauvaise gestion du patrimoine archéologique du pays.



Secteur industriel : **Les causes de la faillite de Gif Filter, Electrostar, Servicom...**

Peu connu dans le passé, le phénomène des faillites d'entreprises industrielles commence à être visible. En 2024, trois entreprises cotées en bourse ont été amenées, par décision judiciaire, à se déclarer en faillite.



L'aéronautique, un secteur clé pour l'économie tunisienne : **quelles perspectives ?**

Après la décision des équipementiers automobiles off shore implantés en Tunisie de réinvestir, massivement, dans des extensions de leurs usines, c'est autour des équipementiers aéronautiques de faire de même. La tendance commence à être visible.



BOURSE



AFRIQUE



ACTUALITÉS



IDÉES & DÉBATS



SPORT



Musti : **Une cité antique tunisienne dévoile ses mystères**

Les résultats des recherches et des fouilles menées sur l'ancien site romain de Musti (ou Mustis) dans le gouvernorat de Siliiana seront au centre de deux grands événements qui auront lieu les 4 et 5 décembre 2024 à Paris.



Sujet – verbe - complément !

Mon dernier papier sur les kamikazes a entraîné des réactions qui m'ont fortement surprise! On me parlait de grammaire et moi rien que dans le titre je posais un problème. D'ailleurs, je demande à mes lecteurs de me comprendre : une chronique n'est pas un article de fond!

MyBIATCorporate

Conçue avec vous, pour vous

— Pour ceux qui savent que la maîtrise est la clé de la réussite

MyBIATCorporate est la nouvelle offre digitale conçue **sur mesure** pour répondre aux besoins des entreprises et des Groupes d'affaires.

Parfaitement sécurisée, **MyBIATCorporate** est une offre évolutive continuellement enrichie par de nouvelles fonctionnalités inspirées aussi bien par notre clientèle Entreprises que par les meilleures pratiques internationales.

www.mybiat-corporate.tn



Disponible sur App Store, Playstore et Huawei AppGallery



Engagés
avec vous





Rareté de certaines denrées sur le marché

Devons-nous tout expliquer par la spéculation ?

Qui parmi les citoyens et contribuables respectables peut rejeter l'idée de lutter contre les corrompus, les spéculateurs, les trafiquants ou les contrebandiers ? La réponse est tout naturellement personne ! Mais est-ce à dire que nous devons expliquer politiques économiques hasardeuses, pénuries de certains produits de base ou encore déficit budgétaire ou commercial par les mauvaises pratiques indépendamment des stratégies et choix entrepris par les acteurs

publics ? La réponse est tout bonnement non !

Justifier la pénurie des pommes de terre par uniquement la spéculation ne peut expliquer sa cherté ou encore l'insuffisance des quantités mises sur le marché. Lorsque nous en découvrons la raison, l'étonnement disparaît (لذا عرف السبب بطل العجب).

Ainsi, selon la publication de l'ONAGRI (Observatoire National de l'Agriculture) sur la balance commerciale alimentaire des 10 premiers mois de l'année, (janvier/

octobre 2024) les importations des pommes de terre ont accusé une baisse de 54,4% soit 10.000 tonnes importées en 2024, contre 22 milles tonnes en 2023.

La réduction des importations pourrait à la limite s'expliquer par le fait que l'on comptait sur des récoltes nationales satisfaisantes mais nombreux sont les agriculteurs qui n'ont pas emmagasiné des pommes de terre pour les semences de peur d'être accusés d'être des spéculateurs tout comme certains opérateurs possédant

des entrepôts spécialisés dans la conservation des denrées périssables, la raison est la même : être confondus avec les trafiquants et les spéculateurs, ce qui n'a pas manqué d'impacter le marché.

La réduction des importations n'a pas concerné que les pommes de terre, elle a touché aussi le blé dur dont la quantité a été réduite de 30,7% en 2024 passant de 809,4 mille tonnes à 561,1 mille tonnes, sachant que les prix à l'importation des produits céréaliers ont enregistré une baisse variant entre 13% et 25%. Le sucre dont les quantités sont passées de +de 350.000 tonnes à près de 214.000 tonnes, soit une baisse de 39%. Les importations de l'orge qui ont baissé de 12,4% passant d'un peu plus de 693.000 tonnes à 607,5 mille tonnes. La fameuse orge est, rappelons le, utilisée dans l'alimentation animale et sert aux fourrages.

La réduction des importations des denrées citées plus hauts pourrait être expliquée ou justifiée de mille et une manière par les décideurs publics qui peuvent avoir des raisons que les Tunisiens lambda ne connaissent pas mais un fait important est celui de reconnaître que l'une des raisons de leur rareté sur les marchés et dans les commerces est, entre autres, qu'elles n'y sont pas en quantités suffisantes, ceci indépendamment des mauvaises

pratiques des acteurs du marché.

Une balance alimentaire excédentaire mais à quel prix?

La balance alimentaire a gagné au change réalisant un taux de couverture de 124,7% contre 85% l'année dernière avec un excédent de 1386,4 MD contre un déficit de 915,7 MD en 2023. Une performance jamais réalisée. En termes de valeur, affirme l'ONAGRI, les exportations alimentaires ont enregistré une hausse de 27,3% alors que les importations ont baissé de 12,5%. L'excédent enregistré est essentiellement le résultat de la hausse des exportations de l'huile d'olive (+47,7%) et des dattes (+30,9%) et d'autre part comme cité plus haut de la régression des importations du sucre (-34,3%) et des céréales (-22%).

La hausse du prix moyen à l'exportation de l'huile d'olive (26,72 DT/kg) a enregistré une croissance de 53,1% par rapport à l'année précédente et il faut espérer que l'arrestation récente de l'un des acteurs clés dans l'exportation de l'huile d'olive n'impacte pas la saison 2024 et ses réalisations à l'international.

Une balance alimentaire excédentaire peut être considérée comme une performance si ce n'est qu'elle a touché des aliments de base au lieu de s'attaquer au

superflu tels les fruits exotiques, certains produits de grand luxe ou d'autres existant à l'échelle nationale concurrencés à outrance par ceux importés.

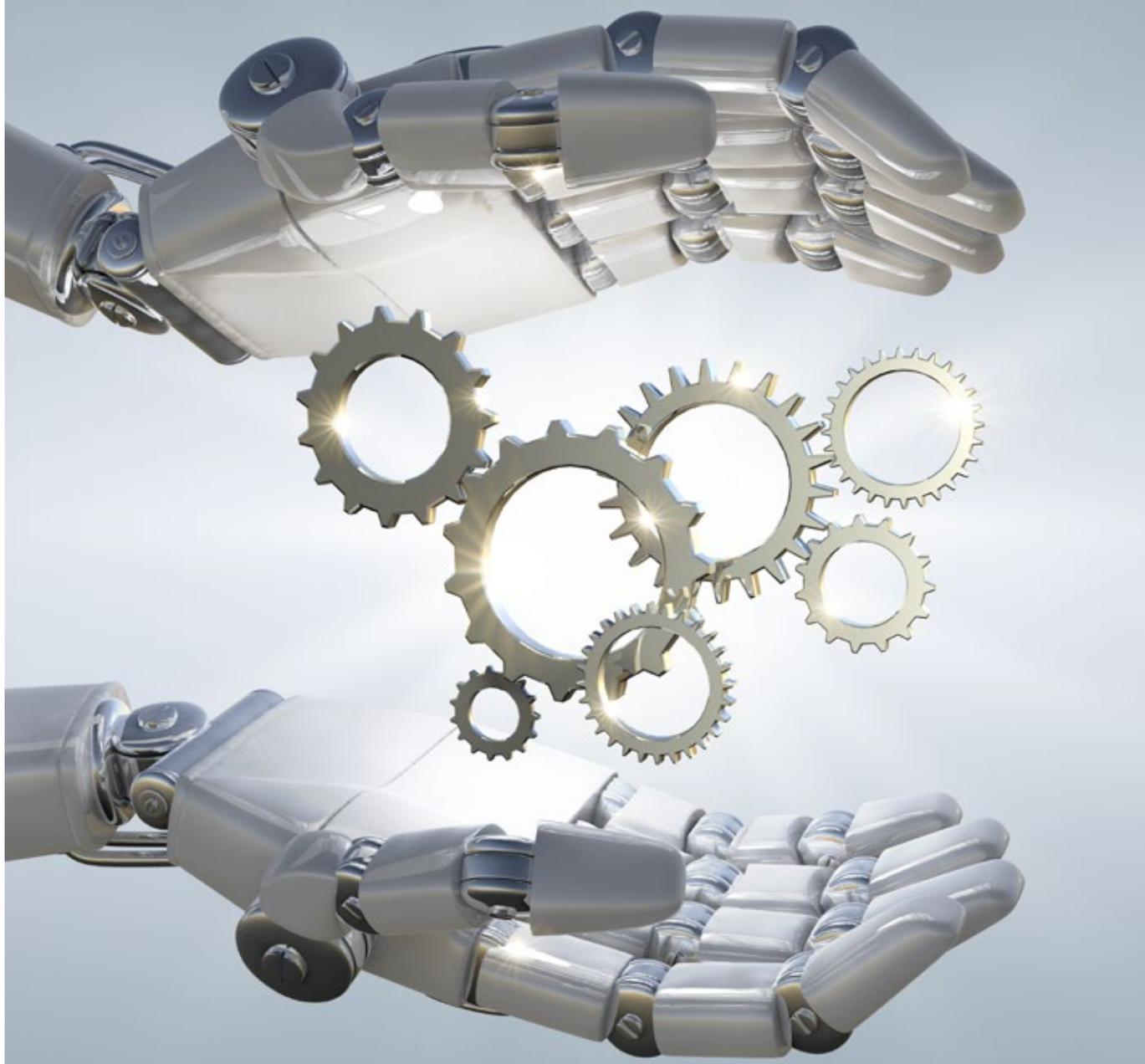
Le blé dur utilisé surtout dans la fabrication de pâtes alimentaires, du couscous et du boulgour est un aliment nécessaire en Tunisie tout comme l'orge et les pommes de terre. L'absence de stocks stratégiques n'arrange pas les choses.

Une balance alimentaire excédentaire et 112 jours d'importation, c'est rassurant, encore faut-il que l'on assure l'approvisionnement du marché intérieur en produits de base. Réduire les déficits est important, protéger le pouvoir d'achat est aussi important. Le rôle de l'Etat régulateur et son intervention quand c'est nécessaire est capital en la matière.

Encore une fois, nous ne pouvons tout expliquer par la spéculation ou le monopole, ce qu'il faut, c'est l'adoption de politiques appropriées de sécurisation des approvisionnements alimentaires par l'acquisition de stocks stratégique et en reprenant le statut de l'Etat régulateur, stratège et penseur.

Nous y reviendrons

Amel Belhadj Ali



Centres techniques tunisiens

un potentiel inexploité pour l'innovation industrielle ?

Avec une dizaine de centres techniques industriels qui exercent une mission d'intérêt général dans les domaines de la veille technologique, de la recherche et développement et de la normalisation, la

Tunisie aurait dû disposer, quarante ans après la création de ces centres, d'une expertise significative en matière d'innovation industrielle et d'exportation de produits à haute valeur ajoutée.

Malheureusement, c'est loin d'être le cas. Au regard des réalisations accomplies, on ne peut que relever le mauvais rendement de ces boîtes d'ingénieurs multidisciplinaires.

Et pour cause. Il suffit de jeter un regard sur le degré de développement de l'industrie du pays pour s'en rendre compte. Après plus de cinquante ans de prétendue industrialisation, l'industrie tunisienne est encore sous-développée, peu intégrée et toujours inapte à créer assez de valeur ajoutée. Ses produits, quand ils existent, sont rares, chers et dans certains cas de mauvaise qualité.

Mention spéciale pour l'industrie textile qui a vampirisé le plus net des investissements et des incitations fiscales et financières. Aujourd'hui, cette filière n'arrive pas à habiller la population tunisienne. Les Tunisiens s'habillent à hauteur de plus de 60% chez les fripiers.

Même remarque pour l'agro-alimentaire. Des produits du terroir, reconnus internationalement, de grande qualité, sont toujours exportés en vrac alors que le pays aurait pu en tirer d'importants gains en devises si jamais ils étaient conditionnés.

L'innovation érigée en priorité absolue

C'est seulement lorsqu'on a su que le site Tunisie de production internationale n'est plus compétitif dans les années à venir, avec l'avantage comparatif des bas salaires qu'on a commencé

à prendre conscience de l'importance de l'innovation et de la qualification numérisée. Depuis, ces dernières sont érigées en priorités absolues avec comme corollaires, la réhabilitation et la revalorisation des centres techniques industriels et des centres de formation professionnelle.

«Les centres techniques tunisiens, des pépites à valoriser pour relancer l'industrie.»

Deux initiatives ont été prises à cette fin. Elles méritent qu'on s'y attarde. La première a consisté en la nomination, au mois de juin 2024, par le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, de nouveaux directeurs généraux à la tête de 4 centres techniques industriels. Il s'agit de Nouredine Guizani (Centre technique des industries mécaniques et électriques (CETIME), Issam Krid (Centre technique de l'agroalimentaire (CTAA), Narjes Maslah Hammar (Centre technique de l'emballage et du conditionnement (PACKTEC) et Riadh Ben Rejeb (Centre national du cuir et de la chaussure (CNCC).

Espérons que ces nouvelles nominations ont été décidées sur la base non pas de critères

de favoritisme et de copinage comme cela a été le cas jusqu'à ce jour, dans l'administration tunisienne, mais sur la base de contrats programmes et d'objectifs réalisables. Notre souhait est que ces nouveaux directeurs généraux soient reconnus comme des chefs de projets et des animateurs de compétences créatrices et innovantes. Avec ce profil de responsables, l'obligation de résultats doit être le maître mot.

La deuxième initiative a porté sur la promotion de la communication sur les innovations accomplies par les centres techniques.

Tout récemment, le centre technique du textile a créé l'évènement en communiquant sur un produit innovant qu'il a encadré et accompagné dans ses laboratoires. Il s'agit du développement avec succès d'une nouvelle forme de textile technique, dénommée "géotextile" économe en eau.

«Le géotextile, une preuve que l'innovation tunisienne a de beaux jours devant elle.»

Mis au point par une startup et objet d'un brevet d'invention avalisé par l'INNORPI, ce type de textile, qui aide à économiser



Mégaprojets

Lors de la discussion, au parlement, du projet du budget de l'économie et de la planification pour 2025, le ministre Samir Adelhafidh a révélé une stratégie en trois points en vue de mettre fin aux surcoûts multiformes générés par le blocage des mégaprojets publics.

La première mesure consiste en la création au sein de la présidence du gouvernement d'une commission des grands projets publics. Cette commission, présidée par le chef du gouvernement, est chargée d'identifier les moyens nécessaires pour débloquer les projets en stand by depuis des années et de prendre les mesures adéquates pour les relancer, dans les meilleurs délais.

La deuxième mesure porte sur la création au sein du ministère de l'économie et de la planification d'une commission nationale pour examiner le volet foncier et les différentes études des projets, et ce, avant leur présentation pour un financement extérieur et avant leur programmation dans le budget de l'Etat.

La troisième consiste à appliquer le décret 68 de 2022 qui a prévu des garanties pour la réalisation des projets publics dans les délais.

l'eau d'irrigation utilisée aussi bien pour les arbres d'ornement que pour les arbres fruitiers, permet de protéger les dattes et d'autres fruits.

Expérimentée durant trois saisons, Géotextile Économiseur d'Eau, a prouvé une plus grande efficacité par rapport aux autres produits utilisés à la même fin par les agriculteurs au sud du pays.

La startup a également mis au point un produit pour protéger la grenade et un troisième pour protéger le raisin.

Par delà cette prise de conscience du rôle déterminant que peuvent jouer les centres techniques, leur restructuration souhaitée n'est pas, du reste, une fin en soi. Elle demeurera insuffisante et inefficace tant que le gouvernement ne l'a pas accompagnée par la mise en place d'un écosystème numérique favorisant l'innovation, la recherche et la performance.

Plaidoyer pour la mise en place d'un écosystème favorisant l'innovation

Il faut reconnaître que pour le moment, la Tunisie traîne d'importantes insuffisances en matière d'innovation. Au nombre de celles-ci, le rapport 2023 de l'indice mondial de l'innovation publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

(OMPI), évoque la mauvaise qualité de l'environnement numérique en général.

Dans le détail, le rapport relève : « des tarifs douaniers élevés, un écosystème de recherche peu développé, des exportations au contenu technologique réduit, un recours insuffisant à l'économie de la connaissance et une main d'œuvre non-numérisée ».

«L'industrie tunisienne a besoin d'un électrochoc pour sortir de l'ornière.»

Le rapport fait état également de la faible qualité des institutions, l'instabilité juridique, la modicité de l'investissement dans l'infrastructure dédiée à l'innovation. Et la liste des insuffisances est loin d'être clôturée.

Cela pour dire in-fine que les centres techniques industriels du pays ont encore du chemin à parcourir pour s'affirmer en tant que structures qui stimulent et favorisent l'innovation, la maîtrise des technologies (Intelligence artificielle et autres) et l'ancrage, dans les entreprises, de deux pré-requis de l'innovation : le souci de l'excellence et le souci de la qualité.

Abou SARRA



LEON

CORSA

À PARTIR DE **63 DT HT/JOUR**
DRIVE WITH STYLE

Offre valable dans la limite des stocks disponibles.
Sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre partenaire adhérent.

CONTACTEZ NOUS: **36 036 036**



Auto-entrepreneur

Genèse d'un statut dont l'idée née à l'IACE est concrétisée sous le gouvernement Madouri !

Rendre à César ce qui est à César et reconnaître le mérite de ceux qui prennent le temps de réfléchir, d'étudier et d'évaluer avant de décider. C'est le cas de l'idée "Auto Entrepreneur" en Tunisie née à l'IACE lorsque l'un des membres de l'équipe technique a parlé du succès de l'expérience marocaine de l'autoentrepreneur. Intéressés par l'idée, les économistes de l'IACE ont proposé un

projet de loi pour un statut de l'autoentrepreneur en Tunisie* et l'ont soumis, en 2018, au gouvernement de l'époque.

Dans le préambule de la présentation IACE du projet de loi, on citait le taux de chômage élevé, principalement parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, et la crise économique incitant au développement de l'entrepreneuriat et des micro-projets.

Le processus entrepreneurial passe par les trois phases amorçage, développement, et transmission, le statut de l'auto-entrepreneur permet de lancer des projets de petite taille avec des ressources limitées, souvent dans des marchés de niche, et de les développer progressivement.

L'étude réalisée par l'IACE insiste sur l'importance du statut officiel de l'auto-entrepreneur pour lutter contre l'économie informelle.

“L’auto-entrepreneur s’adresse souvent à un marché de niche ce qui lui permet d’acquérir de l’expérience pour peut-être se développer par la suite à des segments de marché plus étendus”.

Toutes les réglementations encourageant la création de projets individuels, comme les décrets de 2000 et 2008 et la loi de 2007 sur l’initiative économique n’ont pas été d’une grande efficacité : “Bien que ces lois aient fortement contribué à la simplification de l’activité entrepreneuriale, le régime fiscal et social peu avantageux demeurent une entrave à la création d’entreprises individuelles”.

Depuis, l’idée et le projet de loi proposés par l’IACE ont fait leur chemin et aujourd’hui les prétendants au statut d’auto-entrepreneur peuvent accéder à la couverture sociale, aux cartes de soins, à la pension de retraite, à l’assurance travail.

Le lancement de la plateforme autoentrepreneur “Moubader” facilite comme signifié par nombre de médias les démarches administratives et raccourcit les délais confortant ainsi l’idée d’une auto-entreprise dont la gestion est simple et où le micro-entrepreneur n’a pas à se plier à la plupart des formalités inhérentes aux autres entreprises

telle la rédaction des statuts ou la réalisation de bilans comptables.

Une belle loi à compléter

La loi dans son intégralité est appréciable, si ce n’est quelques clauses initialement prévues dans la loi qui ont été modifiées. Ainsi, les changements apportés dans le cadre de la loi des Finances 2023 ont-ils exclu le secteur agricole ? Pourquoi ? Nous ne pouvons prétendre que c’est parce que les agriculteurs bénéficient de régimes spéciaux, il en est de même pour les commerçants et les industriels qui bénéficient du régime forfaitaire alors pourquoi exclure l’agriculteur ? Pourquoi ne pas permettre à l’agriculteur de choisir entre le régime spécial qui régit son activité et le statut de l’autoentrepreneur beaucoup plus souple, moins coûteux et contraignant pour lui ?

Autre point à améliorer, le chiffre d’affaires estiment certains experts qui pensent que le fait de limiter le plafond financier à 75.000 Dt est très réducteur. Conjugué au fait que le glissement du dinar a pour conséquence une valeur moindre aujourd’hui à celle de 2020, la marge des 20 % de revenus, soit 15.000 Dt nets peut-elle suffire à assurer une vie confortable et convenable à l’auto entrepreneur ?

Pourquoi ne pas fixer le plafond financier à 100 000 Dt tels ceux

soumis au régime forfaitaire ou même 150.000 dinars pour encourager le maximum de personnes à intégrer le statut auto entrepreneur ? Soit un montant qui permet à l’intéressé de disposer de 30.000 dinars de bénéfices nets, ce qui est acceptable !

Obliger un auto entrepreneur à passer au régime réel à partir d’un chiffre d’affaires de plus de 75.000 dinars est assez contraignant et coûte très cher alors que le régime de l’autoentrepreneur est très souple.

Il aurait été plus simple de doubler le montant des impôts, les faisant passer de 200 Dt à 400 Dt par an et augmenter le plafond du chiffre d’affaires. D’autre part, pourquoi interdire aux patentés dont le chiffre d’affaires n’est pas important d’adopter le statut d’auto-entrepreneur ? Devons-nous les pénaliser parce qu’ils ont choisi dès le début de travailler dans la lumière, de respecter les lois et d’évoluer dans le secteur formel ? Devons-nous les punir parce qu’ils sont disciplinés ?

“Une chose n’est pas juste parce qu’elle est loi ; mais elle doit être loi parce qu’elle est juste.” disait Montesquieu.

No comment

Amel Belhadj Ali



Pourquoi la Tunisie met-elle autant de temps à valoriser ses richesses archéologiques ?

Dans la foulée de ses récentes visites inopinées et sa quête des niches de corruption qui gangrènent le pays, le président de la république Kaïes Saïed semble se focaliser, particulièrement, sur la mauvaise gestion du patrimoine archéologique du pays. Son suivi de la restauration des bassins aghlabides à Kairouan en est une parfaite démonstration.

Cet intérêt pour la sauvegarde du patrimoine archéologique est pleinement justifié aux yeux du chef de l'Etat en ce sens où la valorisation de notre patrimoine, de par sa richesse, constitue un levier très important de la politique du compter sur soi que Kaïes Saïed a tendance à ériger en modèle de développement.

Pour comprendre le bien fondé de cette orientation, il suffit de se

référer aux énormes avantages économiques dont des pays comme l'Italie, l'Egypte, la France, la Chine... ont su tirer de la mise en valeur de leur patrimoine archéologique. Cette manne historique est érigée dans ces pays au rang de ressource stratégique» pour appuyer leur économie, créer des emplois et surtout faire rentrer de précieuses recettes touristiques en devises. Est il besoin de rappeler, ici, que

le tourisme archéologique est de loin beaucoup plus rentable que le tourisme balnéaire ?

Les avantages du tourisme culturel sont énormes

A titre indicatif, il suffit de visiter le site de Pompei en Italie pour se rendre compte de visu comment les Italiens ont su faire de cette ancienne ville romaine, ensevelie après l'éruption du volcan Vésuve en 79 av. J.-C, un site touristique attractif et fort rémunérateur. Des centaines de milliers de touristes, munis d'un simple audio-guide (baladeur audio qui vient remplacer le traditionnel guide touristique), se bousculent chaque jour pour visiter ce site bien conservé.

Au Caire en Egypte, les pyramides sont mises en valeur grâce aux spectacles grandioses « sons et lumières ». Depuis les années 70, les touristes affluent par millions pour assister à ces spectacles.

 **«La valorisation du patrimoine archéologique est un levier essentiel pour le développement économique de la Tunisie.»**

C'est pour dire simplement que c'est frustrant de constater qu'après plus de 67 ans d'indépendance, les gouvernants tunisiens – notamment l'armada

des ministres de la culture et du tourisme-, qui se sont succédé à la tête du pays n'ont pas réussi à valoriser les vestiges archéologiques du pays et à en faire une source de richesse.

Des monuments historiques en Tunisie, comme l'amphithéâtre de Carthage, le cirque romain d'El Jem (connu sous le nom de Théâtre de Tisidros), l'amphithéâtre de Sbeitla, l'aqueduc de Zaghuan, les sites de Dougga, Chemtou, Bulla Rejia, Maktaris, Haydra, Bassins aghlabides à Kairouan..., autant de sites prestigieux encore bien conservés peuvent facilement être valorisés et connaître le même essor que les pyramides d'Egypte, le Colisée de Rome et Pompei en Italie, la Grande muraille en Chine...

Pour mesurer notre retard, le Colisée de Rome reçoit, chaque année, 8 millions de touristes contre seulement 500.000 touristes pour l'amphithéâtre d'El Jem, pourtant le second amphithéâtre romain en Afrique.

Il a fallu un don américain pour restaurer l'amphithéâtre d'El Jem

D'ailleurs, c'est seulement en 2024, et à la faveur d'une assistance financière américaine que le dossier de la valorisation de l'amphithéâtre d'El Jem qui peut accueillir jusqu'à 35

mille personnes, vient d'être dépoussiéré.

En dépit de la disponibilité de cette aide financière, un don de quelque 430.000 dollars (près de 1,227 million de dinars tunisiens), fournis, depuis 2019-2020 –bien 2020-, par le Fonds américain des ambassadeurs pour la préservation culturelle (AFCP), les bureaucrates tunisiens en charge du dossier de la valorisation du patrimoine archéologique relevant du ministère de la culture n'ont décidé de se démettre et de restaurer l'amphithéâtre d'El Jem qu'au mois de novembre 2024.

 **«L'amphithéâtre d'El Jem, un joyau archéologique, mérite d'être mis en valeur à l'instar des sites italiens ou égyptiens.»**

Redoutant, semble-t-il, l'ire du Président de la République Kaïes Saïed, qui mène, depuis sa réélection, le 6 octobre 2024, une bataille sans merci contre les retards souvent injustifiés qui accusent des projets publics en dépit de la disponibilité des financements et le sentant venir, tout le staff en charge de la gestion du patrimoine archéologique a fait, ces derniers jours, le déplacement à Mahdia pour annoncer, lors d'une réunion, le démarrage imminent de la

réhabilitation de l'amphithéâtre d'El Jem.

Il s'agit de la directrice générale du patrimoine, Chiraz Saïd, la directrice générale de la gestion de l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de la promotion culturelle (AMVPPC) et le Directeur général de l'Institut national du patrimoine (INAP), Tarek Baccouche.

Empressons nous de signaler que le communiqué de presse publié à l'issue de cette réunion ne signale aucunement l'apport financier américain.

 **«Le tourisme culturel est une source de revenus importante qui peut créer de nombreux emplois.»**

Les composantes du projet de restauration

Qu'à cela ne tienne, dans le détail, les travaux annoncés consisteront pour l'AMVPPC en la construction d'une clôture pour protéger le monument, l'édification d'un local à l'extérieur de l'amphithéâtre équipés selon les normes requises (accueil, sanitaire, installation métalliques pour la protection des visiteurs et spectateurs, aménagement

de l'accès à l'amphithéâtre...). Mention spéciale pour l'éclairage (lumière artistique), la composante la plus importante de notre point de vue, il a été décidé de charger un bureau d'étude pour étudier la faisabilité technique du projet avant le lancement des appels d'offres et l'achèvement des procédures administratives....

Quant à l'INAT, il se chargera de la restauration et l'entretien de certains murs fissurés conformément aux normes internationales reconnues, la construction d'un ascenseur panoramique, nouvelle façon contemporaine de découvrir un patrimoine millénaire.

Dans une première phase, les travaux se dérouleront dans le sous-sol antique. Une équipe composée d'ouvriers spécialisés, de techniciens, de conservateurs et d'experts, se penche sur les problèmes de l'infiltration de l'eau, de l'humidité et de la remontée capillaire qui ont gravement endommagé la pierre antique et toutes les composantes architecturales romaines.

Dans une deuxième phase, l'équipe de conservation-restauration, procèdera au nettoyage et traitement des pathologies en éliminant les lichens, les sels et les micro-organismes avant toute restauration de la pierre.

Attention, ils cherchent déjà à se déresponsabiliser

Pour notre part, tout en saluant cette décision de restaurer le théâtre de Tisidros et d'en faire un levier pour booster le tourisme culturel dans le pays, nous ne pouvons pas nous interdire d'attirer l'attention sur certains alibis et excuses formulés, déjà, par les bureaucrates précités pour se déresponsabiliser au cas où ce projet de restauration serait bloqué. Et pour cause.

Ainsi, pour l'AMVPPC l'appel d'offre pour la mise en place d'un système d'éclairage artistique (similaire à celui de Sons et lumières) ne sera possible qu'après l'achèvement des études de sa faisabilité et qu'en fonction de sa conformité aux procédures administratives ?

Pour sa part, l'INAT relève que la réalisation d'un ascenseur panoramique ne sera possible qu'après avoir obtenu l'approbation de l'UNESCO, considérant qu'il s'agit d'un monument historique et culturel.

Tout semble indiquer que le staffen charge de la gestion du patrimoine archéologique, pour masquer son immobilisme, s'ingénie à inventer des justificatifs. Avant c'était le manque de moyens budgétaires, aujourd'hui, c'est les autorisations...

Abou Sarra



Les principales dispositions du projet de loi de finances 2025 dévoilées

Les principaux articles inclus dans le projet de loi de finances modifié, au titre de l'année 2025, dont l'examen a été entamé, lundi 25 novembre par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) et le Conseil national des régions et des districts (CNRD), sont présentés dans cet encadré.

L'article 12 prévoit la prolongation du programme spécifique du départ anticipé à la retraite avant l'âge légal, pour couvrir la période allant du 1er janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2027.

Les fonds, programmes et les lignes de financement

- La création du fonds de protection sociale des ouvrières agricoles. Ce fonds est soumis à la gestion du fonds national de sécurité sociale, en vertu d'une convention. La gestion des programmes d'intégration économique est à la charge de la Banque tunisienne de solidarité (BTS).
- La création d'un « Fonds d'assurance contre la perte d'emploi pour des raisons économiques », financé par une subvention de 5 millions de dinars prélevés sur le budget de l'Etat (article 15).
- La création d'un compte spécial à la trésorerie « compte d'assurance pour les victimes d'accidents de la route, en cas d'accidents sans tiers identifié, et de non –souscription à un contrat d'assurance.
- Poursuite du soutien à l'insertion financière et économique des familles pauvres ou à faible revenu, par la création d'une ligne de financement de 20 millions de dinars, allouée aux ressources du Fonds national de l'emploi (article 19).
- La création d'une ligne de financement d'un montant de 5 millions de dinars provenant des ressources du fonds national de l'emploi, destinée aux personnes handicapées.

- La création d'une ligne de financement de 2 millions de dinars provenant des ressources du fonds national de l'emploi, destinée aux personnes bénéficiaires de l'insertion économique et la création des postes d'emploi, selon la circulaire n° 20 de l'année 2022.
- Renforcement de l'opération d'acquisition du premier logement et la mise en place d'une enveloppe de 2 millions de dinars pour l'amélioration du logement, pour l'octroi des crédits sans intérêts, ne dépassant pas les 20 mille dinars par crédit.
- Le projet renforce le rôle de l'Office National de la Famille et de la Population dans la prévention contre les maladies transmissibles et le renforcement des entreprises opérant dans le domaine de la prise en charge des enfants.

Baisse de la taxe sur la valeur ajoutée appliquée sur l'électricité à faible tension.

La consommation locale et le soutien des secteurs

Le soutien aux efforts de la Société Ellouhoum pour remplir son rôle de régulation en assurant les besoins du marché, et la réduction de la taxe sur le thé et le café fournis par l'Office

tunisien du commerce, ainsi que la mise en place d'une ligne de financement de 10 millions de dinars pour soutenir l'auto financement des agriculteurs, lors de l'obtention des crédits d'acquisition des génisses sur le marché local ou importé.

Réforme fiscale et appui budgétaire

L'allègement de la charge fiscale des individus par la révision de l'impôt sur les revenus de certaines catégories et le renforcement de la justice fiscale en promouvant d'avantage l'impôt progressif sur l'impôt sur les sociétés tout en créant une contribution conjoncturelle qui sera payée au profit du budget de l'Etat par les grandes entreprises.

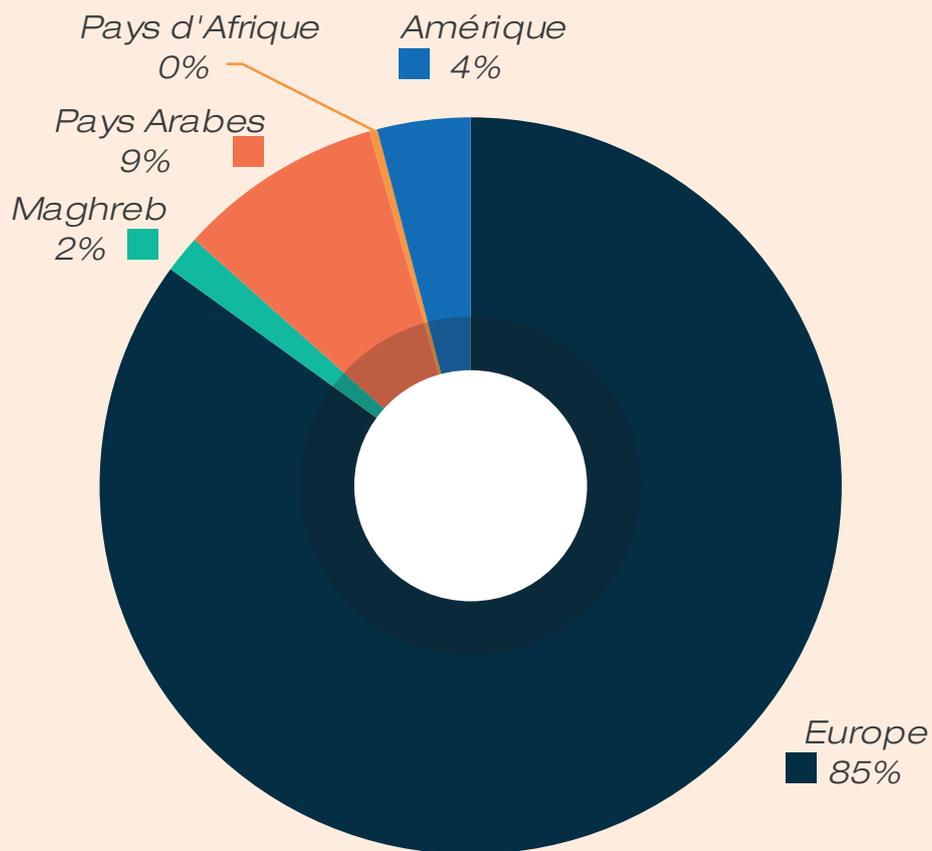
Impulser l'investissement et financer les entreprises

- Création d'une ligne de financement d'un montant de 7 millions de dinars(MD)pour faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises(PME), d'une autre ligne de financement de 10 MD au profit des PME et des startups outre une ligne de financement d'une valeur de 3 MD pour la création des entreprises.
- Création d'un mécanisme de garantie pour les financements octroyés au profit des PME,

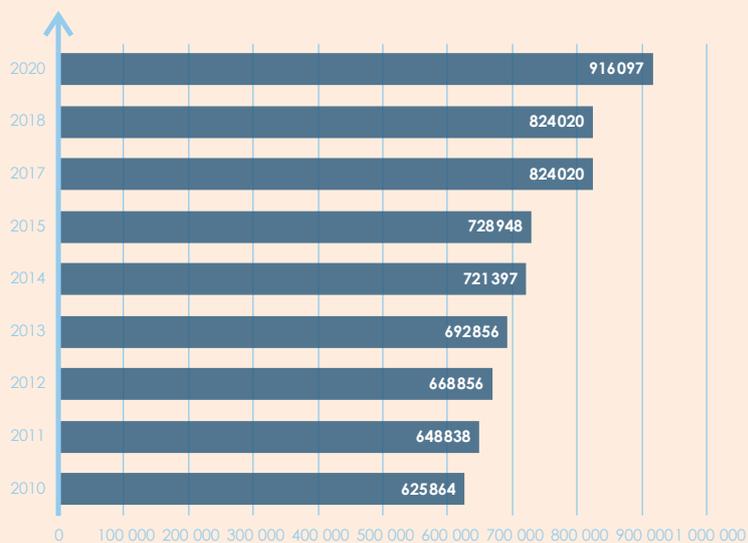
avec un financement de 20 MD et l'allègement de la fiscalité sur l'acquisition de bus par les entreprises industrielles réservés au transport du personnel, outre l'encouragement au financement des opérations de transfert et de restructuration financières des entreprises à travers la propagation des délais jusqu'au 31 décembre 2025.

- Le Gouvernement poursuivra le soutien aux sociétés communautaires tout en allouant un crédit supplémentaire de 20 MD au profit d'une ligne de financement des sociétés communautaires et en incitant le financement des entreprises à travers le financement participatif et le renforcement de la compétitivité de la société « El Fouladh » (article 54)...
- Le PLF 2025 prévoit des mesures pour la création des projets dans les domaines de l'économie verte, bleue et circulaire, le soutien à l'intégration des auto-entrepreneurs dans le circuit économique en créant une ligne de financement de 10 MD. Il projette, également, de lutter contre l'évasion fiscale et l'intégration de l'économie parallèle.

Répartition des tunisiens résidents à l'étranger par Pays (2020)



Evolution du nombre de tunisiens résidents en France (2010 - 2020)





BCT

Le taux directeur maintenu à 8% face aux risques liés à l'inflation

Réuni ce jeudi, le Conseil d'Administration de la Banque centrale de Tunisie (BCT) a décidé de maintenir inchangé à 8% son taux directeur et de continuer à poursuivre une politique monétaire prudente.

Dans un communiqué publié sur le site officiel de la BCT à l'issue de la réunion de son conseil

d'administration, on apprend que cette décision a été prise au vu des risques entourant la trajectoire de l'inflation.

Selon la même source, le Conseil a passé en revue les derniers développements économiques et financiers aussi bien à l'échelle internationale que nationale.

Sur le plan national, la croissance économique, aux prix constants de 2015, s'est maintenue sur une trajectoire haussière graduelle pour atteindre 1,8% (en G.A.) au troisième trimestre 2024, contre 1% le trimestre précédent et -0,4% une année auparavant.

Au vu des performances attendues pour toute l'année 2024, le



Nomination

Le président de la République, Kais Saïed, a reçu, lundi après-midi, au Palais de Carthage, Mohamed Hédi Safer, qu'il a décidé de nommer directeur général des Douanes.

Selon un communiqué de la présidence de la République, le chef de l'Etat a mis l'accent sur l'importance du corps de la douane qui faisait auparavant partie intégrante des forces de sécurité intérieure avant d'être soumis ultérieurement à un statut particulier.

Le président Saïed a donné ses instructions en vue de simplifier les procédures, appelant à mettre en place un nouveau système permettant de garantir la transparence et la célérité dans la prestation de services aux citoyens.

Dans ce contexte, le chef de l'Etat a rappelé le rôle-clé de la Douane dans la préservation de la sécurité nationale, tous domaines confondus, dont en particulier le contrôle des produits importés afin de préserver la santé des citoyens.

Conseil souligne la nécessité pour toutes les parties prenantes d'œuvrer pour accélérer la mise en place des réformes requises et surmonter toutes les difficultés afin de renforcer les capacités de l'offre et d'atteindre les taux de croissance permettant de préserver les équilibres globaux.

Du côté du secteur extérieur, le déficit courant a poursuivi sa contraction pour s'établir à 3.131 MDT ou 1,9% du PIB à fin octobre 2024, contre 3.836 MDT ou 2,5% un an auparavant, en dépit d'un déficit commercial qui reste grevé par une facture énergétique élevée. Cette amélioration porte la marque, notamment, de la bonne tenue du secteur touristique et des revenus de travail.

Les réserves de change se sont établies, à la date du 26 novembre 2024, au voisinage des niveaux enregistrés à la même période de l'année précédente, soit 24.805 MDT ou l'équivalent de 112 jours d'importation.

Sur un autre plan, et après avoir emprunté une tendance baissière graduelle, le taux d'inflation s'est stabilisé, en octobre 2024, à 6,7%, et ce pour le troisième mois consécutif. Cette évolution porte la marque, notamment, de la remontée de l'inflation des produits alimentaires frais, qui a atteint 13% au cours dudit mois. En revanche, l'inflation

sous-jacente « hors produits alimentaires frais et produits à prix administrés » a poursuivi sa détente pour se situer à 6,4% en octobre 2024 contre 6,7% le mois précédent et 8,9% une année auparavant.

Sur le plan international, l'inflation a poursuivi sa détente progressive et quasi généralisée au cours des derniers mois. Par ailleurs, le processus visant un retour durable de l'inflation vers les niveaux cibles des banques centrales continue à être entravé par la persistance de l'inflation sous-jacente, mesure de la tendance fondamentale des prix à la consommation, à des niveaux relativement élevés ainsi que par l'estompement des effets de base favorables liés aux baisses antérieures des prix de l'énergie.

La résilience de la demande mondiale et le renforcement graduel et quasi-généralisé des prix internationaux des matières premières, en particulier, devraient peser sur la trajectoire de l'inflation au cours de la période à venir. L'assouplissement monétaire, récemment amorcé dans les principales économies, devrait se poursuivre progressivement et reste tributaire de la convergence durable de l'inflation vers les niveaux cibles.



PLF 2025

L'ARP adopte une ligne de crédit pour les auto-entrepreneurs

L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté, jeudi, lors d'une plénière tenue au palais du Bardo, l'article 59 amendé du projet de loi de finances 2025, visant à encourager une grande partie des auto-entrepreneurs à l'adhésion au secteur organisé, avec 119 voix pour, 4 abstentions et 5 voix contre.

Cet article prévoit la création d'une ligne de financement de 10

MD sur les ressources du Fonds National de l'Emploi au profit des entrepreneurs affiliés au régime d'auto-entrepreneur.

Cette ligne est destinée à accorder des crédits à des conditions favorables ne pouvant dépasser 15 mille dinars par crédit, pour financer des activités dans divers domaines économiques. Ces crédits sont remboursables sur 7 ans dont deux ans de grâce.

La gestion de cette ligne sera confiée à la Banque Tunisienne

de Solidarité dans le cadre d'une convention conclue avec les ministères des Finances et de l'Emploi, et qui fixe les conditions et les modalités de gestion de cette ligne.

Par ailleurs, les députés ont rejeté l'article 64 du PLF relatif au renforcement des pénalités contre les infractions douanières dans le cadre de la lutte contre la contrebande et ce, avec 94 voix contre, 22 voix pour et 12 abstentions



Secteur industriel

Les causes de la faillite de Gif Filter, Electrostar, Servicom...

Peu connu dans le passé, le phénomène des faillites d'entreprises industrielles commence à être visible. En 2024, trois entreprises cotées en bourse ont été amenées, par décision judiciaire, à se déclarer en faillite.

Ces entreprises ont fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire. Principalement,

cette procédure concerne les entreprises qui sont en état de cessation de paiements ou qui se trouvent dans l'impossibilité de se redresser efficacement. En effet, les entreprises en liquidation judiciaire se retrouvent généralement dans une situation d'endettement, voire elles ne peuvent pas faire face à leurs passifs exigibles avec leurs actifs disponibles. Cette procédure

se met en place dans le but de mettre une fin à l'activité d'une entreprise en difficulté de manière définitive.

Gif Filter liquidée au mois d'Octobre 2024

Pour revenir aux liquidations des entreprises précitées, la plus récente a été celle de la société « Gif Filter », spécialisée dans la

fabrication et la commercialisation de filtres de voitures. Elle a été déclarée, le 22 octobre 2024, en faillite par le tribunal de première instance de Grombalia.

«La multiplication des liquidations judiciaires dans le secteur industriel tunisien sonne l'alarme.»

Cette décision a été justifiée par l'insolvabilité de l'entreprise et l'impossibilité de son sauvetage.

Première conséquence de cette décision, la suspension, à partir du 25 octobre 2024, de la cotation en bourse des titres «Gif Filter». 2ème conséquence : la décision du tribunal implique la vente de l'usine et des propriétés de cette société, dont une ferme située à proximité de son siège et deux entrepôts à Sfax et Djerba.

Employant 150 personnes, l'entreprise était confrontée à plusieurs difficultés depuis trois ans. Elle a été mise en redressement judiciaire depuis septembre 2022.

Electrostar liquidée au mois de juillet 2024

Vient ensuite la liquidation de l'entreprise Electrostar, société spécialisée dans l'électroménager.

La société est déclarée en faillite par le tribunal de première instance de Ben Arous, le 15 juillet 2024. Cette décision signifie que la société ne peut plus payer ses dettes et est désormais en liquidation judiciaire.

Cette décision judiciaire nous apprend également que la société n'a pas pu bénéficier d'un plan de redressement judiciaire. Cette décision a été motivée par l'incapacité de la société à régler ses dettes depuis le 6 juillet 2023.

Servicom liquidée au mois de mars 2024

La troisième faillite est à l'actif du groupe Servicom, société spécialisée dans les services liés aux travaux publics.

Le tribunal de première instance de Tunis a confirmé, au mois de mars 2024, l'état de cessation de paiement du groupe Servicom (société mère et filiale Servicom Industrie), et prononcé, en conséquence, la mise en faillite du groupe.

«Les difficultés financières, l'endettement et les retards de paiement de l'État sont parmi les principales causes de ces faillites.»

A l'origine de cette liquidation, les difficultés financières rencontrées par une des principales filiales du groupe, en l'occurrence Servitra qui représentait près de 70% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

«Les autorités doivent mettre en place des mesures pour soutenir les entreprises en difficulté et prévenir les faillites.»

Selon les dirigeants de Servicom, la filiale a été déclarée en faillite, le 11 janvier 2022, en raison du retard de paiement de ses factures par l'Etat et de la fluctuation importante de ses coûts d'achats cumulés avec l'absence d'un mécanisme efficace qui reflète la variation des prix dans les marchés publics.

Comme le stipule la législation, suite à ces liquidations, des syndicats de faillite ont été désignés pour gérer la cession de ces entreprises et de leurs actifs en coordination avec le juge d'entreprise. Les revenus de la cession serviront à rembourser les dettes de la société envers la recette des finances et la caisse nationale de sécurité sociale, en donnant la priorité au remboursement des montants dus aux employés.

Abou SARRA

Kiosque Numérique

HORS-SÉRIES



LEMAG

WEBMAG



REVUES, ÉTUDES
ET DOCUMENTS



Retraites

Une mesure d'allègement fiscale adoptée, mais des questions se posent sur son impact budgétaire

La plénière de samedi après-midi consacrée à l'examen des articles supplémentaires proposés par les députés dans le cadre du Projet de loi de Finances 2025 a été suspendue, sur demande de la ministre des Finances Sihem Nemsia, suite à l'adoption d'un article supplémentaire concernant l'allègement de la fiscalité sur les pensions d'orphelins, d'invalidité et de retraite.

Cet article amende l'article 38 du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et

de l'impôt sur les sociétés, relatif à l'exonération de l'impôt en élargissant son champ d'application aux pensions d'orphelins et d'invalidité, à partir du 1er janvier 2025, et aux pensions de retraite d'une manière progressive et d'un taux d'allègement ne dépassant pas 60% du montant initial de retenue, et ce à partir du 1er janvier 2026, sur 3 ans.

La ministre des Finances a souligné que l'article adopté impactera négativement les équilibres financiers de l'Etat et

générera un coût supplémentaire de l'ordre de 902 MD, précisant que son département a soumis à l'ARP un annexe au budget fixant les équilibres budgétaires sur le moyen terme (2025, 2026, 2027).

Et d'ajouter que l'amendement du Barème de l'IRPP adopté va coûter à l'Etat 695 MD, réitérant que la catégorie des retraités est celle qui va bénéficier le plus de l'augmentation des revenus qui en résulte.



Tunisie

Une nouvelle stratégie nationale pour booster les PME et créer de l'emploi

Le Gouvernement tunisien œuvre, actuellement, à l'élaboration d'une stratégie Nationale pour la Promotion des petites et moyennes entreprises(PME), a affirmé, vendredi, le ministre de l'Economie et de la Planification, Samir Abdelhafidh.

Intervenant lors d'un atelier sur

la gouvernance institutionnelle et cadre législatif des PME, tenu, à Gammarth(Banlieue nord de Tunis), il a ajouté que cette stratégie vise à faire des PME, un vecteur fondamental de croissance, de création d'emplois et de développement durable.

Elle consacre, par conséquent,

le rôle clé du secteur privé dans l'économie nationale et le principe constitutionnel d'un Etat qui travaille pour la réalisation de la complémentarité entre le secteur public et privé sur la base de la justice sociale, précise encore le ministre.

Et de poursuivre que cette

stratégie va permettre aux PME de mieux contribuer à la construction et à l'édification d'une économie forte.

Abdelhafidh a, dans le même cadre, souligné que les axes de cette stratégie nationale ont été présentés dans le cadre d'un conseil ministériel dédié aux éléments de la stratégie pour la promotion des PME le 3 juillet 2024.

En effet, la méthodologie participative adoptée a conduit à l'identification de six axes stratégiques pour l'élaboration de ladite stratégie; à savoir la gouvernance institutionnelle et le cadre législatif des PME, l'accès au marché et la concurrence, l'accès au financement, l'internationalisation et l'intégration aux Chaînes de Valeurs Mondiales, l'accès aux ressources non financières, entrepreneuriat et accompagnement, l'innovation et l'exploitation de nouvelles niches dans des domaines tels que l'Économie verte, bleue, et numérique.

Le ministre de l'Economie a mis en exergue, à cette occasion, l'engagement et l'effort de l'Etat pour soutenir les PME. Ces efforts se sont traduits, entre autres, par des textes législatifs et des mécanismes d'incitation, par la création d'organismes d'appui et d'encadrement, et par

le développement d'une panoplie de produits financiers, dont certains ont été offerts par des établissements dédiés aux PME.

Le cadre juridique régissant les PME en Tunisie demeure assez complexe et dispersé à travers plusieurs textes, estime le ministre, rappelant que le nombre de structures administratives et des établissements offrant des services aux PME est élevé, outre le manque de coordination entre leurs actions.

L'efficacité des interventions publiques au profit des PME n'a pas été toujours soumise à une évaluation objective a conclu le ministre.

De son côté, le Directeur Général chargé du Suivi et l'évaluation des Réformes d'amélioration du climat des affaires au Ministère de l'économie, Mohamed Ben Abid a annoncé qu'un comité de pilotage est en cours de création pour assurer l'élaboration de la stratégie Nationale pour la Promotion des PME.

« Six ateliers thématiques seront aussi programmés, par le département de l'Économie, pour finaliser et mettre en place un plan d'action de ladite stratégie », a –t-il ajouté, précisant que cette stratégie nationale sera par la suite validée par un conseil des ministres.

Pour sa part, la Directrice à la Direction Générale du Suivi et l'Évaluation des Réformes d'amélioration du climat des affaires au Ministère de l'économie, Rim Zelfani a mis l'accent, lors de cet atelier, sur l'importance de l'optimisation de la gouvernance institutionnelle et du cadre législatif pour le développement durable des PME en Tunisie.

Ces éléments servent, selon elle, de pilier fondamental pour améliorer la résilience et favoriser la croissance économique. Elle a expliqué, en outre, que la gouvernance institutionnelle implique les structures et les processus pour assurer une gestion efficace, équitable et transparente des entreprises.

En Tunisie, les institutions publiques, les organismes de réglementation et les partenariats public-privé jouent un rôle central dans le façonnement du paysage des affaires, indique la responsable, estimant qu'une gouvernance institutionnelle solide favorise un environnement favorable aux entreprises en renforçant la confiance des investisseurs et en facilitant l'accès au financement.

A noter que la tenue de cet atelier marque le démarrage de l'élaboration de la stratégie pour la promotion des PME.



CDP Business Matching

Faciliter les partenariats entre entreprises tunisiennes et italiennes

Une rencontre sur le thème « Italy Meets Tunisia » (L'Italie rencontre la Tunisie) a été organisée, mardi, par le groupe italien CDP et ce, en étroite collaboration avec l'ambassade d'Italie à Tunis et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et ce afin de présenter la plateforme numérique CDP Business Matching.

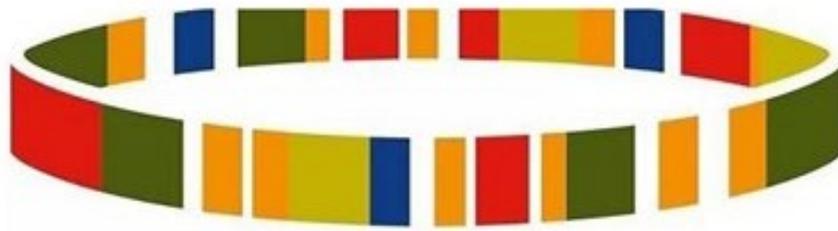
Grâce à cette plateforme

numérique, les entreprises tunisiennes et italiennes auront l'opportunité de nouer des relations de coopération dans des domaines stratégiques, dont les industries agro-alimentaires, à affirmé le président de l'organisation patronale, Samir Majoul.

Il a ajouté que la plateforme accueillera, dans les semaines à venir, des rencontres

d'affaires à distance, ce qui permettra de renforcer les échanges commerciaux et les investissements entre les deux pays.

Il a estimé, en outre, que la Tunisie constitue une destination attractive pour les entreprises étrangères, notamment italiennes, exerçant dans des secteurs stratégiques tels que les industries électroniques et mécaniques, le textile, l'agro-



Mo Ibrahim

F O U N D A T I O N

Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique

La Tunisie recule de six places

Publié, fin octobre 2024, par la Fondation Mo Ibrahim, le traditionnel rapport biennal sur la gouvernance en Afrique (IIAG) a classé la Tunisie au 9ème rang avec un score de 61,2 en 2023. Avec ce score la Tunisie recule de six places par rapport à 2021 (65,5).

D'après le rapport, le score de la Tunisie s'est largement détérioré en 2023 dans les composantes relatives à la participation citoyenne et à l'inclusion sociale (-12,2 points) ainsi qu'à l'environnement sécuritaire et l'Etat de droit (-11,6 points).

La Fondation définit la gouvernance comme la fourniture des biens politiques, sociaux, économiques et

environnementaux qu'un citoyen est en droit d'attendre de son État et que l'État a la responsabilité de fournir à ses citoyens.

L'IIAG évalue les progrès dans quatre grandes catégories conceptuelles : sécurité et état de droit, participation, droits et inclusion, fondements des opportunités économiques et développement humain.

D'après les commentaires des observateurs, la forte chute observée par la Tunisie entre 2020 et 2023 (-6,4 à 61,2) en fait le pays ayant connu la plus importante dégradation de son score de gouvernance sur la période 2014-2023 (-4,7 points), avec les Comores.

Durant la période 2014-2020, le score de la Tunisie a enregistré une progression globale de (+2,8 points à 67,6),

Au plan continental, le rapport relève que les Africains sont de plus en plus exigeants vis-à-vis de leurs gouvernants.

Comprendre : peu de progrès sur la gouvernance, une insécurité croissante et l'État de droit qui recule dans de nombreux pays. Le dernier rapport de la Fondation Mo Ibrahim dresse un portrait peu flatteur des avancées sur le continent au cours des dix dernières années.

ABS



ATB

البنك العربي لتونس



Les cartes ATB

كوارط الربح



L'aéronautique, un secteur clé pour l'économie tunisienne

Quelles perspectives ?

Après la décision des équipementiers automobiles off shore implantés en Tunisie de réinvestir, massivement, dans des extensions de leurs usines, c'est autour des équipementiers aéronautiques de faire de même. La tendance commence à être visible.

Les projets d'extension de deux partenaires de grands industriels de l'aéronautique implantés en Tunisie méritent qu'on s'y attarde.

La première extension annoncée officiellement concerne

le groupe français Figeac Aero, spécialisé dans la fabrication de composants aéronautiques. C'est le PDG du groupe, Jean-Claude Maillard, qui a fait, il y a deux mois, le déplacement à Tunis, pour en informer les autorités tunisiennes.

Le groupe français Figeac Aero renforce sa présence en Tunisie

Le groupe prévoit une extension de son unité de production dans la zone industrielle de Mghira 5 (gouvernorat de Ben Atrous) avec la création de plus de 120 nouveaux emplois. Est-il besoin de rappeler que Figeac Aero, acteur majeur dans son domaine, emploie, déjà, dans son unité de production, à Mghira, plus de 775 personnes.

 «L'extension des usines Figeac Aero et Pursuit Aerospace témoigne de la confiance des investisseurs étrangers dans le potentiel de la Tunisie.»

La deuxième extension projetée est à l'actif de la société off shore Pursuit Aerospace, multinationale américaine implantée, depuis, 2000 à Megrine (gouvernorat de Ben Arous).

Bientôt l'extension de Pursuit Aerospace

Le projet d'extension a été annoncé à l'occasion d'une récente visite dans les locaux de l'unité, par l'ambassadeur des Etats-Unis en Tunisie Joey Hood.

Le groupe, fabricant de premier plan en matière de composants et de matériaux pour le secteur de l'aéronautique, est spécialisé dans la fourniture de solutions aux applications d'usure, de chaleur et de corrosion. Le groupe est réputé pour son expertise développée dans les alliages de cobalt et de nickel, laquelle expertise lui a permis d'élaborer un portefeuille complet de matériaux qui sont devenus des références du secteur pour de nombreuses applications critiques.

Par delà ces annonces, les projets d'extension de deux grands équipementiers aéronautiques ne manqueront pas de renforcer une industrie aéronautique en pleine croissance en Tunisie. Ces projets sont vivement encouragés par les structures tunisiennes d'appui à l'investissement extérieur. En effet, pour contourner les difficultés rencontrées ces dernières années pour attirer de nouveaux investisseurs étrangers, ces mêmes structures ont décidé de fidéliser les entreprises off shore existantes et de leur faciliter tout projet de réinvestissement, voire d'extension.

Selon des données fournies par l'Agence de promotion de l'investissement et de l'innovation (APII), ce secteur, retenu officiellement comme une activité stratégique de l'économie

tunisienne, représente plus de 3,5% du PIB tunisien, compte une cinquantaine d'entreprises dont 90% totalement exportatrices et emploie 10 000 personnes. En 2023, le secteur a exporté pour près de 1,3 MDT, soit 2,1% de la valeur totale des exportations de la Tunisie.

 “L'expertise tunisienne, couplée à des coûts compétitifs, fait de la Tunisie une destination de choix pour les entreprises aéronautiques.”

L'industrie aéronautique, un secteur en plein de croissance

Le secteur s'est fortement développé, ces vingt dernières années, notamment, par la création d'une chaîne de valeur intégrée présente dans tout le pays (dans le Grand Tunis, avec le parc aéronautique de Mghira, mais aussi dans le Sahel, à Soliman, Bizerte, Béja, Zaghouan ou encore Sfax).

Ce début de performance tire son origine des avantages comparatifs qu'offre le site de production internationale Tunisie pour les investisseurs étrangers dans ce domaine. Au nombre de ceux-ci, figurent : un site industriel « best cost » compétitif, le nearshoring voire, la proximité



Biens confisqués

Le ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, Wajdi Hedhili, a présidé, mercredi soir, une réunion avec le président et les membres de la Commission de Confiscation, après la tenue le 23 novembre 2024 d'un Conseil ministériel restreint consacré au suivi de la gestion des fonds et des biens concernés par la confiscation ou la récupération au profit de l'Etat.

Un rapport sur l'activité de la Commission de Confiscation depuis sa création en vertu du décret-loi n°13 de l'année 2011, publié le 14 mars 2011, a été présenté, à cette occasion, a fait savoir le département des domaines de l'Etat.

Ce rapport comprend un état détaillé de tous les biens confisqués, incluant les biens immobiliers et mobiliers, les participations dans des entreprises, les liquidités financières, les portefeuilles financiers et les fonds de commerce.

La réunion a, également, permis de faire le point sur l'avancement des travaux de la Commission conformément aux dispositions du décret-loi qui l'a instituée.

Les participants ont abordé la relation entre la Commission de Confiscation et les autres structures et commissions concernées par le système de confiscation, mettant en exergue la nécessité de coordination et de complémentarité entre ces entités.

géographique de l'Europe (faibles coûts de transport, courts délais d'approvisionnement et de livraisons), la qualité et compétitivité de la main-d'œuvre qualifiée (ingénieurs et techniciens).

Mention spéciale pour la présence française avec près de 40 entreprises opérant dans le secteur. La France est le premier pays investisseur étranger du secteur. Présentes sur l'ensemble du territoire, les entreprises françaises du secteur aéronautique emploient près de 8 500 personnes, soit 92% du total des emplois du secteur aéronautique.

“La Tunisie doit saisir cette opportunité pour développer une industrie aéronautique durable et innovante.”

Pour la plupart, membres du Groupement des industries tunisiennes aéronautiques et spatiales (GITAS), les entreprises françaises sont positionnées sur l'ensemble de la filière : usinage de haute précision, assemblage, systèmes aéronautiques, ingénierie et bureau d'études, maintenance, câblage, et traitements de surface. Parmi elles, des leaders du secteur tels

que Airbus Atlantic, Mecachrome, Safran, Latecoere, Figeac Aero, Corse Composite Aéronautique ou encore Hutchinson.

Néanmoins, selon des observateurs de l'attractivité du site Tunisie, ce dernier serait confronté à plusieurs défis dont une concurrence accrue d'autres sites dont celui du Maroc et le respect des normes de décarbonation exigées aux frontières européennes.

Au rayon des pistes à explorer pour perdurer, les mêmes observateurs proposent la possibilité pour la Tunisie d'investir dans les solutions complètes et plus sophistiquées pour l'aéronautique du futur, à l'instar de l'accord de partenariat conclu récemment dans le secteur automobile entre Ampère, filiale du groupe Renault spécialiste des technologies pour véhicules électriques, et le groupe ACTIA Tunisie, spécialisé dans les systèmes électroniques embarqués pour voitures. Les deux groupes se sont associés pour développer, sur le site Tunisie, des logiciels de diagnostic pour les véhicules électriques de nouvelle génération. Des groupes offshore opérant dans l'aéronautique peuvent faire autant.

Abou Sarra



Le secteur touristique tunisien en plein essor

Objectif 10 millions de touristes en 2024

"Le secteur touristique a atteint des chiffres records en 2024 et le nombre de visiteurs devrait dépasser les 10 millions de touristes avant la fin de l'année", a déclaré mercredi le ministre du tourisme et de l'artisanat, Soufiane Tekaya à l'agence TAP.

S'exprimant lors de la deuxième édition du concours international de cuisine organisé par l'Agence de formation aux métiers du tourisme à l'Institut de formation touristique de Hammamet, le ministre a souligné que la formation touristique dans ses divers domaines constitue un pilier fondamental pour atteindre une qualité globale dans le tourisme tunisien.

"Vu la demande croissante en main-d'œuvre spécialisée dans le secteur touristique, la formation demeure un atout pour les jeunes qui désirent renforcer leurs compétences et accéder au marché de l'emploi", a-t-il ajouté.

Selon le ministre, l'Institut de formation touristique de Hammamet deviendra un centre africain et méditerranéen de formation touristique ce qui transformera la Tunisie en un pôle de formation capable de fournir au marché des compétences spécialisées.

Il a également indiqué que le ministère du tourisme prépare un nouveau plan de communication

basé sur les technologies modernes afin de valoriser la richesse de la destination Tunisie. "Ce plan prévoit aussi d'intégrer les jeunes Tunisiens, notamment des sportifs, des artistes et des créateurs, dans les efforts de promotion", a fait savoir Tekaya rappelant que la semaine prochaine verra l'organisation du premier Salon du tourisme saharien à Tozeur et que les efforts de valorisation des ressources touristiques des régions comme Gafsa et Gabès se poursuivent.

Dans ce contexte, le ministre a indiqué qu'une première compétition pour la production de contenu promotionnel des régions tunisiennes, intitulée "Tounes Lik"



a été lancée afin d'encourager les jeunes à contribuer activement à la promotion de l'image moderne et attrayante de la Tunisie.

Tekaya a estimé que la réalisation d'une qualité globale dans le secteur touristique nécessite, outre les efforts de l'État, de la société civile et des autorités locales et régionales, la sensibilisation et la participation des citoyens pour contribuer à l'effort national de développement et de promotion d'une nouvelle image de stabilité et d'ouverture de la Tunisie.

Il a, en outre, précisé que des travaux sont en cours pour établir des normes et classer les unités hôtelières. "Les prochains jours verront la présentation de cette approche ainsi que de la stratégie de communication touristique à l'horizon 2035, qui repose sur le renforcement des infrastructures touristiques et l'amélioration de l'environnement d'investissement dans plusieurs régions, tout en se concentrant sur l'amélioration des services touristiques à tous les niveaux", a-t-il ajouté.

De son côté, Ahmed Jemal, directeur général de l'Agence de formation aux métiers du tourisme, a indiqué que la deuxième édition du concours international de cuisine fait suite à une première édition organisée en France. Ce concours vise à renforcer les compétences des

jeunes en formation à l'Institut de Hammamet en leur offrant l'opportunité d'échanger avec leurs homologues de France, d'Italie, d'Algérie et du Maroc, et de collaborer sur des projets communs.

Il a expliqué que cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre l'agence, la région Île-de-France et l'Institut supérieur de formation touristique de Paris. Ce partenariat sera renforcé par des projets de formation technique et pédagogique en faveur des formateurs, aboutissant à une double certification, notamment lorsque l'institut deviendra un centre africain et méditerranéen de formation touristique.

Pour sa part, Basma Dorgham, directrice de l'Institut de formation touristique de Hammamet, a souligné que le concours, organisé sous le slogan "Les stagiaires d'aujourd'hui, les professionnels de demain", est une manifestation purement pédagogique. Son objectif est de favoriser l'échange de connaissances et de techniques entre les stagiaires tunisiens et ceux des pays participants, afin de valoriser le patrimoine culinaire tunisien et la diversité de ses plats dans le but de promouvoir la gastronomie tunisienne comme une destination touristique à part entière.

1er partenaire

Selon les chiffres du commerce extérieur publiés, le 11 novembre 2024, par l'Institut National de la Statistique (INS), la France, en réalisant 15,2% du total des échanges de la Tunisie avec l'extérieur, durant les dix premiers mois de l'année, retrouve sa place de 1er partenaire commercial de notre pays.

Les français ont perdu cette place, ces dernières années, en faveur de l'Italie.

Dans le détail, on lit qu'à fin octobre 2024, le solde de la balance commerciale entre les deux pays est déficitaire à hauteur de 15,7 Mds TND, un niveau comparable à celui de 2023 (15,8 Mds TND).

La légère réduction du déficit (-137 M TND) s'explique par une hausse des exportations (+2,1% ; +1 Md TND) à 51,6 Mds TND (15,4 Mds EUR), plus prononcée que celle des importations (+1,4% ; +936 M TND) à 67,3 Mds TND (20,1 Mds EUR).

Les principaux clients de la Tunisie à fin octobre 2024 sont la France (21,7% des exportations), l'Italie (18,7%) et l'Allemagne (13,3%) tandis que les principaux fournisseurs sont l'Italie (12,2% des importations), la Chine (11%) et la France (10,2%).



ATB

البنك العربي لتونس



كانك صاحب محل

تجاري ، أخلص بال TPE

و اربح

SEJOUR POUR DEUX



Tunisie Telecom, Ooredoo et Orange signent les accords de licences de la 5G

Les accords d'octroi de licences de cinquième génération (5G) ont été signés, samedi, au Palais du Gouvernement à la Kasbah, en présence du Chef du Gouvernement, Kamel Madouri et des premiers responsables de Tunisie Telecom, Ooredoo et Orange.

Le ministre des Technologies de la Communication, Sofiene Hemissi, a indiqué que cet événement constitue une transition technologique et un saut qualitatif permettant d'hisser la Tunisie au rang des pays développés et contribue au développement de l'économie numérique.

Et d'ajouter que le projet vise à contribuer au décollage économique qui repose sur la digitalisation à haute valeur ajoutée et la complémentarité entre les secteurs public et privé. Hemissi a fait remarquer que ce projet sera suivi d'autres visant à couvrir toutes les régions du pays, notamment les zones reculées. Le gouvernement vise dans le cadre de stratégie à assurer la couverture Internet, estimée actuellement à 96%, de toutes les régions.

Il a estimé que l'accès à tous les réseaux est un droit constitutionnel pour tous les citoyens, faisant savoir que la Tunisie bénéficiera de la 5G, à

partir de 2025.

De son côté, le président directeur général de Tunisie Telecom, Lassâad Ben Dhiab a souligné que cette technologie aura un impact positif sur l'accélération de la transition digitale, et ce, grâce à le haut débit.

Pour sa part, Mansour Rached AL Khater Directeur exécutif de Ooredoo a considéré que la signature des licences constitue un pas positif, soulignant la coopération fructueuse entre son institution et toutes les parties pour fournir des services Internet répondant aux besoins des Tunisiens.



La Bourse de Tunis se stabilise, mais les volumes restent faibles

La Bourse de Tunis a terminé la semaine du 25 au 29 novembre 2024, sur une note quasi-stable. Le Tunindex a légèrement avancé de 0,1 % à 9865,77 points.

Le Tunindex maintient, ainsi, sa performance depuis le début de l'année à +15,1%, rapporte l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs.

Sur le front des échanges et en l'absence de transactions, le volume total échangé sur cette semaine a été modeste de 28,9 MD, soit un volume quotidien

moyen de 5,8MD. Le titre ARTES a été le plus échangé courant la semaine, accaparant à lui seul 19,7 % du volume échangé sur le marché.

Analyse des valeurs

Le titre SANIMED s'est retrouvé en haut du palmarès. L'action du spécialiste en articles sanitaires a affiché la meilleure performance de la semaine, se hissant de 15,6 % à 0,740 D, dans un volume quasi-nul.

Le titre TUNIS Re a figuré parmi les plus grands gagnants de la

semaine. L'action du réassureur a gagné 6 % à 7,900 D, en amassant un volume de 43 mille dinars sur l'ensemble de la semaine.

ARTES a été le titre le plus dynamique de la semaine, drainant 5,7 MD sur la cote, soit 19,7% du volume échangé sur le marché. Le titre de la holding s'est hissé de 3,1%, à 8,010 D.

Le titre BIAT s'est retrouvé en lanterne rouge du marché. Le titre de la banque privée a reculé de 9,9 % à 94,120 D, dans un volume de 3 MD.

Devises, Taux, Indicateurs

Cours moyens des devises cotées en Dinar Tunisien

29/11/2024

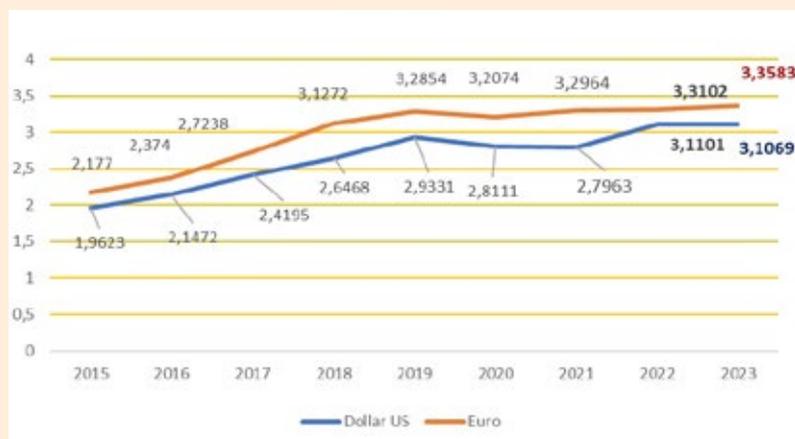
MONNAIE	SIGLE	UNITÉ	VALEUR
DINAR ALGÉRIEN	DZD	10	0,2365
DOLLAR CANADIEN	CAD	1	2,2500
DOLLAR DES USA	USD	1	3,1476
LIVRE STERLING	GBP	1	4,0019
YEN JAPONAIS	JPY	1000	21,0368
DIRHAM MAROCAIN	MAD	10	3,1563
FRANC SUISSE	CHF	10	35,8337
EURO	EUR	1	3,3315
DINAR LIBYEN	LYD	1	0,6448
Yuan Chinois	CNY	1	0,4366

Cours moyens à terme en Dinar Tunisien

PERIODE	USD	EUR
3 MOIS	3,1898	3,3827
6 MOIS	3,2266	3,4310

Cours de devises en dinar Tunisien

Moyenne des cours du marché interbancaire (annuel)
2015 - 2023



7,99%
TMM
02/12/2024

8,00%
TID
02/12/2024

7,99%
TMM
Octobre 2024

7,00%
TRE
Novembre 2024

24,795
Milliard
Avoirs en devise
02/12/2024

111
Jours
d'importations
02/12/2024



Tunindex

9 865,77

Var. Année **12,74 %**
29/11/2024

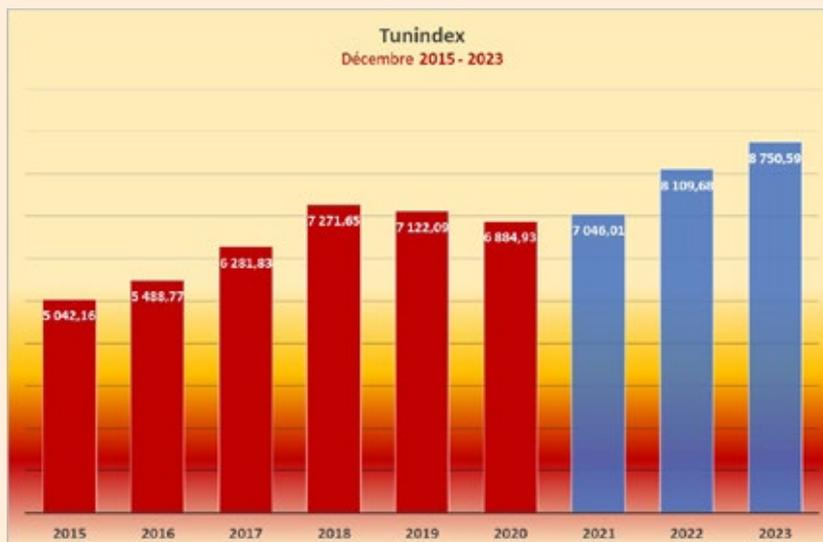
Tunindex 20

4 355,52

Var. Année **13,85 %**
29/11/2024Volume semaine **39,043** Million DTCapitalisation **26,27** Milliard DTPER marché **9,25**
(Octobre)

INDICES SECTORIELS

Code ICB		INDICE	Var An
8000	Sociétés Financières	7 357,49	12,30%
8300	Banques	6 823,05	11,84%
8500	Assurances	14 895,01	4,59%
8700	Services Financiers	12 364,38	34,62%
5000	Services aux Consommateurs	3 136,55	4,47%
5300	Distribution	4 941,62	4,47%
3000	Biens de Consommations	8 152,11	16,09%
3500	Agro-Alimentaire et Boissons	10 025,39	14,84%
3700	Produits Ménagers et de Soins Personnel	2 613,08	20,35%
2000	Industries	1 827,64	10,16%
2300	Batiment et Matériaux de Constructions	789,31	11,56%
1000	Matériaux de Base	5 084,31	30,20%



+ FORTES HAUSSES DE LA SEMAINE

	CLÔTURE	VAR. Hebdo
SANIMED		20,31%
ESSOUKNA		11,19%
ASSAD		6,25%
TUNIS RE		6,04%
OFFICE PLAST		5,10%

+ FORTES BAISSSES DE LA SEMAINE

	CLÔTURE	VAR. Hebdo
AETECH		-10,34%
STIP		-9,48%
CELLCOM		-7,66%
MONOPRIX		-5,07%
ASTREE		-4,48%

+ FORTES BAISSSES DE L'ANNEE

	CLÔTURE	VAR. Hebdo
CIMENTS DE BIZERTE		-50,00%
SOMOCER		-45,21%
ALKIMIA		-40,88%
SANIMED		-38,89%
MIP		-35,71%

+ FORTES HAUSSES DE L'ANNEE

	CLÔTURE	VAR. AN
MPBS		123,88%
SOTETEL		80,56%
LAND OR		73,33%
CELLCOM		55,97%
SIPHAT		46,28%

COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture		29/11/2024	Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Décembre 2023	Semaine précédente	De la semaine			
SOCIETES FINANCIERES								12 392,657
BANQUES								9 960,436
Amen Bank	5	30 264 000	33,500	36,690	35,390	-3,54%	5,64%	1 071,043
ATB	1	100 000 000	2,700	2,910	2,880	-1,03%	6,67%	288,000
BH Bank	5	47 600 000	11,950	12,120	12,120	0,00%	1,42%	576,912
BIAT	5	35 700 000	91,900	104,490	94,120	-9,92%	2,42%	3 360,084
BNA	5	64 000 000	8,130	7,700	8,000	3,90%	-1,60%	512,000
Banque de Tunisie	1	270 000 000	5,380	5,050	5,030	-0,40%	-6,51%	1 358,100
BTE (ADP)	20	1 000 000	4,970	3,720	3,720	0,00%	-25,15%	3,720
STB	5	155 375 000	3,740	2,850	2,980	4,56%	-20,32%	463,018
Attijari Bank	5	42 000 000	46,140	49,100	21,000	-57,23%	-54,49%	882,000
UBCI	5	20 001 529	22,500	21,030	21,030	0,00%	-6,53%	420,632
UIB	5	32 560 000	25,900	22,520	23,370	3,77%	-9,77%	760,927
Wifack Bank	5	30 000 000	8,700	8,500	8,800	3,53%	1,15%	264,000
ASSURANCES								1 335,621
ASTREE	5	6 000 000	48,500	46,000	43,940	-4,48%	-9,40%	263,640
BH Assurances	5	2 660 000	48,750	50,000	50,000	0,00%	2,56%	133,000
STAR	10	2 307 693	176,700	175,000	176,900	1,09%	0,11%	408,231
Tunis RE	5	20 000 000	7,200	7,450	7,900	6,04%	9,72%	158,000
Assur. MAGHREBIA	10	4 500 000	52,450	49,490	49,500	0,02%	-5,62%	222,750
MAGHREBIA Vie	1	25 000 000	6,040	6,170	6,000	-2,76%	-0,66%	150,000
LEASING								735,315
ATL	1	32 500 000	3,600	4,100	4,200	2,44%	16,67%	136,500
BH Leasing	5	7 000 000	3,240	3,800	3,800	0,00%	17,28%	26,600
Best Lease	1	30 000 000	2,000	2,300	2,300	0,00%	15,00%	69,000
CIL	5	7 000 000	19,190	25,000	25,000	0,00%	30,28%	175,000
Hannibal Lease	5	11 000 000	5,270	7,400	7,390	-0,14%	40,23%	81,290
Attijari Leasing	10	2 750 000	16,800	19,100	19,100	0,00%	13,69%	52,525
Tunisie Leasing Fact	5	10 800 000	13,000	18,000	18,000	0,00%	38,46%	194,400
SOCIETES D'INVESTISSEMENTS								361,285
PL. TSIE Sicaf	10	1 000 000	48,950	46,010	46,010	0,00%	-6,01%	46,010
SPDIT Sicaf	1	28 000 000	8,500	10,990	10,940	-0,45%	28,71%	306,320
Tuninvest Sicar	1	966 000	9,000	9,270	9,270	0,00%	3,00%	8,955
INDUSTRIES								13 547,404
HOLDING								2 305,627
OneTech Holding	1	80 400 000	8,920	9,620	9,490	-1,35%	6,39%	762,996
Poulina GH	1	180 003 600	8,000	8,600	8,570	-0,35%	7,13%	1 542,631
AGRO-ALIMENTAIRE								4 045,593
CEREALIS	1	4 888 889	13,300	13,300	13,300	0,00%	0,00%	65,022
Delice Holding	10	54 907 262	11,700	16,370	16,290	-0,49%	39,23%	894,439
LAND'OR	1	13 784 285	6,000	10,420	10,400	-0,19%	73,33%	143,357
SFBT	1	247 500 000	12,450	11,840	11,890	0,42%	-4,50%	2 942,775
SOPAT	1							0,000
PHARMACEUTIQUE								237,100
ADWYA	1							0,000
SIPHAT	5	1 800 000	3,760	5,500	5,500	0,00%	46,28%	9,900
UNIMED	1	32 000 000	7,480	7,150	7,100	-0,70%	-5,08%	227,200
COMPOSANTS AUTOMOBILE								41,607
ASSAD	1	24 000 000	0,840	0,640	0,680	6,25%	-19,05%	16,320
GIF-FILTER	1	10 536 994	0,530	0,430	0,430	0,00%	-18,87%	4,531
STEQ	5	1 400 000	6,500	6,500	6,500	0,00%	0,00%	9,100
STIP	3	4 207 824	4,540	3,060	2,770	-9,48%	-38,99%	11,656

source: bVMT

données fournis à titre indicatif

COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture			Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Décembre 2022	Semaine précédente	29/11/2024 De la semaine			
CIMENTIER								783,550
Carthage Cement	1	343 624 940	1,970	2,230	2,220	-0,45%	12,69%	762,847
Ciments de Bizerte	1	44 047 290	0,940	0,480	0,470	-2,08%	-50,00%	20,702
CHIMIE								392,018
Air Liquide	25	1 637 504	81,120	99,500	96,100	-3,42%	18,47%	157,364
ALKIMIA	10	1 947 253	29,770	17,600	17,600	0,00%	-40,88%	34,272
ICF	10	2 100 000	71,400	93,750	95,420	1,78%	33,64%	200,382
INDUSTRIES DIVERSES								5 589,689
AMS								0,000
Euro-Cycle	1	9 801 000	15,950	12,400	12,180	-1,77%	-23,64%	119,376
MPBS	2	10 334 430	5,360	11,700	12,000	2,56%	123,88%	124,013
New Body Line	1	4 250 400	5,300	4,690	4,640	-1,07%	-12,45%	19,722
Office PLAST	1	14 662 164	1,220	0,980	1,030	5,10%	-15,57%	15,102
SAH Lilas	1	84 015 979	9,100	10,070	10,040	-0,30%	10,33%	843,520
Atelier Meubles Int	1	5 561 635	4,400	5,870	5,850	-0,34%	32,95%	32,536
SIAME	1	15 444 000	3,820	3,410	3,500	2,64%	-8,38%	54,054
SANIMED	1,109	12 400 000	1,260	0,640	0,770	20,31%	-38,89%	9,548
SOMOCER	1	40 656 000	0,730	0,410	0,400	-2,44%	-45,21%	16,262
SOTEMAIL	1	34 513 514	3,140	2,000	2,090	4,50%	-33,44%	72,133
SOTUVER	1	39 254 475	12,000	12,300	95,420	675,77%	695,17%	3 745,662
SOTIPAPIER	1,09	28 184 091	5,630	5,360	5,590	4,29%	-0,71%	157,549
SOTRAPIL	5	4 138 200	14,950	14,500	14,550	0,34%	-2,68%	60,211
TPR	1	50 000 000	4,970	6,140	6,400	4,23%	28,77%	320,000
IMMOBILIER								77,160
SIMPAR	5	1 100 000	35,010	34,400	35,900	4,36%	2,54%	39,490
SITS	1	15 600 000	1,700	1,900	1,900	0,00%	11,76%	29,640
ESSOUKNA	1	5 050 500	1,500	1,430	1,590	11,19%	6,00%	8,030
TECHNOLOGIE								75,061
AETECH	1	2 223 334	0,330	0,290	0,260	-10,34%	-21,21%	0,578
TELNET Holding	1	12 130 800	7,700	6,170	6,140	-0,49%	-20,26%	74,483
SERVICES								1 450,046
DISTRIBUTION AUTOMOBILE								883,043
ARTES	1	38 250 000	6,500	7,770	8,010	3,09%	23,23%	306,383
CITY CARS	1	18 000 000	12,480	12,500	12,770	2,16%	2,32%	229,860
ENNAKL Automobile	1	30 000 000	12,500	10,850	10,890	0,37%	-12,88%	326,700
UADH	1	36 953 847	0,650	0,410	0,420	2,44%	-35,38%	15,521
STA	1	2 000 000	19,500	18,700	2,290	-87,75%	-88,26%	4,580
AUTRES SERVICES								173,705
CELLCOM	1	4 461 532	1,590	2,480	2,480	0,00%	55,97%	11,065
ELECTROSTAR	2	10 287 556	0,280	0,320	0,320	0,00%	14,29%	3,292
MIP	1	4 398 937	0,140	0,090	0,090	0,00%	-35,71%	0,396
TUNISAIR	1	106 199 280	0,440	0,380	0,370	-2,63%	-15,91%	39,294
SMART Tunisie	5	8 677 237	16,530	13,690	13,790	0,73%	-16,58%	119,659
TELECOMMUNICATIONS								105,349
SERVICOM	1	11 874 000	0,220	0,240	0,240	0,00%	9,09%	2,850
SOTETEL	5	4 636 800	3,600	6,500	6,500	0,00%	80,56%	30,139
Tawasol GH	1	108 000 000	0,710	0,700	0,670	-4,29%	-5,63%	72,360
DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION								287,948
Sotumag	1	13 200 000	5,080	6,530	6,600	1,07%	29,92%	87,120
Magasin General	1	15 777 070	7,990	7,170	7,010	-2,23%	-12,27%	110,597
Monoprix	2	25 345 736	5,140	3,750	3,560	-5,07%	-30,74%	90,231
<i>(Données fournis à titre indicatif)</i> source: BVMT								27 390,106



3000
Hectares

Situé à 100 kms de Tunis, à 40 kms de Sousse et à 170 kms de Sfax, le complexe du Port Enfidha, qui sera réalisé en partenariat public (60%) privé (40%), s'étend sur une superficie globale de 3.000 hectares dont 1.000 ha pour le seul port et le reste pour la zone économique et logistique avec une profondeur de 19 mètres. Il prévoit également un quai spécialisé dans le traitement des conteneurs dont la longueur est de 3.600 m, et un quai spécialisé pour les vrac avec une longueur de 1.400 m



982

D'après un rapport de « Crisis Group » publié le 22 décembre 2023, la Tunisie a, entre 2010 et 2022, perdu 982 sites industriels représentant 17% de ses entreprises de plus de dix employés



x10

A fin septembre 2024, le paiement mobile en nombre de transactions a été multiplié par 10, passant de 159 mille transactions, à fin septembre 2023 (pour un montant de 37,8 MD), à 1,6 million de transactions (d'une valeur de 232,7 MD), soit +6 fois



52 à 16

Le nombre de concessions d'hydrocarbures en cours de validité en Tunisie a régressé passant de 52 en 2010 à 16 permis actuellement, par rapport à une consommation nationale de 10 millions équivalent pétrole par an



3%

La Tunisie est engagée dans la transition énergétique et résolue à réduire sa dépendance au gaz qui représente près de 97% de la production électrique. Objectifs : Part des énergies renouvelables dans la production globale d'énergie à 35% en 2030, contre 3% en 2023, selon l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME). La Tunisie cible une neutralité carbone à l'horizon 2050



2 milliards de dollars

Ce que l'Afrique perd annuellement du fait de la fuite des cerveaux - Dans le seul secteur de la santé



101

Vote sur la version soumise à la séance plénière :

- 68 articles soumis au vote, répartis comme suit :
 - 52 articles dans leur version originale
 - 13 articles dans leur version amendée
 - 3 articles rejetés

Articles additionnels proposés par les membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple :

- Nombre total d'articles proposés : 101
 - Articles rejetés après vote : 22
 - Articles retirés : 55
 - Articles retirés au profit du ministère : 14
 - Articles adoptés : 9
 - Un article invalidé pour des raisons de forme

Amendements introduits au projet de loi de finances :

- Nombre de propositions d'amendement déposées : 23
 - Amendements acceptés : 22
 - Amendements rejetés : 1



100
trillions

La dette publique mondiale devrait dépasser, pour la première fois, 100 trillions de dollars (soit 93 % du PIB mondial) en 2024 et continuer à augmenter jusqu'à la fin de la décennie, atteignant près de 100 % du PIB d'ici 2030, a estimé le Fonds monétaire international (FMI)



Awled Ghodwa

Quand la Jeunesse Tunisienne Donne Espoir à l'Avenir

C'est dans une ambiance festive et porteuse d'espoir que l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) a organisé une cérémonie de remise de prix dans ses locaux. Pour célébrer cette première édition de l'émission télévisée "Awled Ghodwa" et honorer les jeunes lauréats de l'émission, en présence de l'état-major UBCI, des lauréats et de leurs parents.

Organisée par l'association «

Graines d'Entrepreneurs », cette émission diffusée du 13 octobre au 16 novembre à la télévision, a rassemblé 14 jeunes talents qui ont pitché leurs projets devant un jury spécialisé, afin de désigner la Graine d'entrepreneur de l'année. "Awled Ghodwa" : un tremplin pour les entrepreneurs de demain. L'émission a offert une plateforme unique aux jeunes porteurs de projets pour présenter leurs idées et bénéficier des conseils

d'experts. Plus qu'un simple concours, ce programme a permis de structurer les projets des participants tout en leur offrant une visibilité nationale, marquant ainsi une étape importante dans leur parcours entrepreneurial.

En collaboration avec l'association Graine d'Entrepreneurs, l'émission a créé un écosystème propice à l'éclosion d'une nouvelle génération d'entrepreneurs,

transformant des rêves en réalités tangibles grâce à un mentorat et un accompagnement sur mesure.

Des récompenses pour stimuler l'audace et l'ingéniosité

Les 14 participants ont été honorés pour leur créativité et leur détermination. Chaque participant a reçu un livret d'épargne de 500 dinars, un encouragement concret pour poursuivre leurs ambitions.

Le grand lauréat, Selim Ben Mbarek, à la tête du projet MS Green, a reçu un livret d'épargne d'une valeur exceptionnelle de 1 000 dinars. Âgé de seulement 10 ans, Selim ambitionne de transformer le secteur agricole grâce à l'utilisation innovante de drones. « Cette victoire est une source de fierté pour Selim, mais également un signal fort pour toute une génération : l'avenir se construit dès aujourd'hui, avec des idées audacieuses et des talents prometteurs », ont déclaré les membres du jury.

UBCI, Une Banque engagée envers la jeunesse de la Tunisie

En soutenant cette initiative, l'UBCI réaffirme sa volonté d'investir dans les talents émergents et d'encourager l'innovation.

« Ces jeunes talents sont les bâtisseurs d'un futur entrepreneurial solide », a déclaré Mme BEN SASSI, Directrice de la communication UBCI.

Par cet engagement, l'UBCI entend inscrire l'entrepreneuriat au cœur de sa démarche RSE, en misant sur le potentiel illimité de la jeunesse.

A PROPOS DE L'UBCI :

Née en 1961, l'UBCI dispose aujourd'hui d'un réseau de 102 Agences et 117 GABs opérant au cœur même des principaux centres économiques de la Tunisie.

L'UBCI offre une large gamme de produits et de services à l'attention de sa Clientèle de Particuliers et de Professionnels couvrant leurs différents univers de besoins en matière de banque au quotidien, de financement de projets, de bancassurance et de gestion patrimoniale.

Au service également de ses Clients Entreprises et Institutionnels, l'UBCI se démarque notamment par le biais de ses équipes spécialisées dans les domaines du cash management, des activités de marchés, de la banque d'affaires, du commerce international, de l'ingénierie financière, du leasing et du factoring.

Certifiée ISO 9001 pour ses activités à l'International depuis 2002 et pour ses activités monétiques depuis 2012.

L'UBCI est aussi la première banque en Tunisie ayant obtenu en 2022 le label engagé RSE décerné par AFNOR Certification grâce à sa démarche RSE ancrée depuis 2012.

Pour plus d'information :

www.ubci.tn

A PROPOS DE GRAINES D'ENTREPRENEURS :

GRAINES D'ENTREPRENEURS a été fondée en 2018 par Sana Ksouri, c'est une structure qui initie les leaders de demain à l'esprit entrepreneurial, grâce à une équipe jeune dynamique et multidisciplinaire, elle accompagne les enfants de 8 à 16 ans dans leurs idées de projets en utilisant une approche pédagogique active basée sur l'expérimentation.

GRAINES d'entrepreneurs vise donc à inculquer la culture entrepreneuriale aux jeunes dès leur plus jeune âge.

Nous misons sur les prochaines générations en fournissant aux enfants les outils nécessaires pour construire un avenir de jeunes leaders prêts à relever les défis du développement.



**UNE CARTE VIRTUELLE
DES BESOINS RÉELS**

ATB

E-pay, votre Solution de Paiement en Ligne Sécurisée

La carte de débit virtuelle E-pay est une carte nationale conçue pour vous offrir une expérience de paiement en ligne fluide et sécurisée. Entièrement virtuelle, elle vous permet d'effectuer vos achats sur Internet, et de vous inscrire sur ATB PAY, ce qui vous permet de payer chez

les commerçants acceptant le paiement mobile, de transférer de l'argent de Wallet à Wallet et de retirer de l'argent aux GABs.

Avantages de la Carte Virtuelle : - 100% Virtuelle : Pas de carte physique, donc aucun risque de perte. Bénéficiez de la flexibilité

de la carte faite pour toutes vos transactions digitales.

- **Utilisation Optimale :** Idéale pour les achats en ligne et accessible via ATBNET. Valable pour l'inscription à notre solution de Mobile Payment ATB PAY.



Impôts

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté, mercredi après-midi, en plénière, au Palais du Bardo, l'amendement du barème d'impôt sur l'IRPP, dans son article 32, du projet de Loi de finances pour l'exercice 2025.

L'amendement apporté au nouveau barème de l'impôt sur les personnes physiques (IRPP) stipule de porter le plafond des revenus imposables pour les tranches concernées par un taux d'imposition de 40% sur le revenu, de 50 mille dinars à 70 mille dinars.

Les avis des députés étaient divergents sur cet amendement, alors la séance a été levée 15 minutes pour concertation entre la ministre des finances, Sihem Nemsia et les députés, sur les propositions d'amendement de l'article 32 sur le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

- **Création instantanée** : Disponible pour les clients actuels et les nouveaux clients, cette carte est mise à votre disposition le jour même de votre demande à condition que vous soyez déjà abonnés au service ATB NET.

Fonctionnalités Clés :

- **Sécurité Renforcée** : Chaque carte virtuelle possède un numéro de carte, une date d'expiration et un code CVV2 qui est envoyé par SMS lors de la création pour garantir une sécurité accrue.

- **Contrôle du plafond** : La carte fonctionne à concurrence du solde de votre compte, avec un plafond mensuel de 2 000 DT.

- **Assurance Contre la Fraude** : Bénéficiez d'une protection contre les fraudes, avec un plafond garanti pour vos transactions. Parcours d'obtention de la Carte E-pay

1. **Demande en Agence** : Rendez-vous dans votre agence ATB et signez le contrat porteur pour initier la demande. S'assurer auprès de l'agence que vous êtes abonné au service ATBNET.

2. **Validation Rapide** : Votre demande sera saisie par votre

chargé de clientèle et validée par le Directeur d'Agence, activant ainsi votre carte.

3. **Accès Instantané** : Une fois validée, vous pourrez consulter le numéro de votre carte et sa date de validité dans votre espace ATB NET

4. **Code CVV2** : Recevez votre code CVV2 par SMS immédiatement après l'activation.

Utilisations Pratiques

La carte virtuelle ATB est parfaite pour :

- Achats en ligne : Faites vos courses en toute sécurité sur vos sites préférés.
- ATB PAY : Inscrivez-vous et accédez à votre Wallet sur ATB PAY en quelques clics.
- Alimentation de votre Wallet : alimentez votre Wallet ATB PAY avec votre carte E-pay et profitez d'une solution de paiement mobile rapide et sécurisée.
- Optez pour la carte de débit virtuelle E-pay de l'ATB et découvrez une nouvelle manière de gérer vos paiements en ligne en toute simplicité et sécurité !



Une première en Tunisie

Flouci lance la première carte bancaire livrée à domicile, avec la BTE en tant que BIN Sponsor

Flouci, leader de l'innovation fintech en Tunisie, franchit une étape historique avec le lancement de la première carte bancaire tunisienne associée à un service de livraison à domicile. Une avancée qui redéfinit les standards des services financiers en combinant technologie, praticité et sécurité.

Ce projet visionnaire a été rendu possible grâce à Kaoun, la start-up derrière Flouci, en collaboration avec son partenaire bancaire, la Banque de Tunisie et des Émirats (BTE).

Ensemble, ils ont répondu aux attentes d'une société de plus en plus connectée en proposant

une solution bancaire novatrice et accessible à tous.

La carte physique de Flouci offre plusieurs avantages distinctifs :

- **Livraison à domicile** : Une solution exclusive qui élimine tout déplacement pour récupérer sa carte.



- **Praticité** : Commander sa carte en quelques clics depuis l'application Flouci.
- **Flexibilité** : Utilisez votre carte pour effectuer des paiements en magasin, en ligne, ou pour retirer de l'argent aux distributeurs automatiques partout en Tunisie.
- **Activation instantanée** : Une activation immédiate dès la réception de la carte.
- **Sécurité renforcée** : Des mesures strictes pour assurer une expérience fiable et sécurisée.

Commander sa carte n'a jamais été aussi simple. Les utilisateurs ayant un compte Flouci actif avec un abonnement au Pack Plus ou Premium peuvent suivre ces étapes :

1. Accéder à la section "Carte" dans l'application et sélectionner Carte physique.

2. Confirmer ses informations personnelles et son adresse de livraison.

3. Finaliser la commande en validant la demande.

4. Activer la carte une fois reçue pour commencer à l'utiliser.

Cette initiative s'inscrit dans la mission de Flouci d'accroître l'inclusion financière en Tunisie, en rendant les services bancaires modernes et pratiques accessibles au plus grand nombre.

Mme Feriel Chabrak, Directrice Générale de la BTE, salue cette collaboration novatrice, soulignant que « la BTE s'engage à soutenir l'innovation financière en Tunisie, tout en respectant les standards les plus élevés en matière de qualité et de sécurité bancaire ».

Pour sa part, M. Nebras Jemel, cofondateur de Kaoun, déclare : « Ce lancement illustre notre volonté de proposer aux Tunisiens des solutions innovantes, sécurisées et adaptées à leurs besoins quotidiens. Nous sommes fiers d'ouvrir la voie à une nouvelle vision des services bancaires dans le pays. »

Avec cette première en Tunisie, Flouci transforme l'expérience bancaire et offre une alternative moderne et pratique pour gérer ses finances.

Téléchargez l'application Flouci dès aujourd'hui et soyez parmi les premiers à commander votre carte en choisissant le Pack Plus ou Premium et de bénéficier de cette innovation majeure.

TVA Achat IMMO

L'ARP a adopté, lors de la plénière consacrée à l'examen du projet de Loi de finances 2025, tenue jeudi après-midi au Bardo, l'article 55 amendé avec 88 voix pour, 41 voix contre et 11 abstentions.

Cet article stipule le report de l'application de la TVA de 19% sur l'acquisition de biens immobiliers, destinés uniquement à l'habitation, et construits par des promoteurs immobiliers, au 1er janvier 2026 au lieu du 1er janvier 2025.

L'amendement de cet article concerne l'introduction d'un nouveau paragraphe précisant que les biens immobiliers, dont la valeur ne dépasse pas 400 mille dinars, seront soumis à une TVA de 7%. Dans ce cadre, la ministre des Finances, Sihem Nemsia a fait savoir que cet article s'inscrit dans le cadre des efforts déployés en vue de faire face aux prix excessifs de l'immobilier.

Rappelant que trois paliers de taux de TVA sont appliqués en Tunisie, le minimum est de 7%, le moyen de 13%, et le maximum est à 19%. La ministre a indiqué que l'approche future consiste à abandonner la TVA moyenne de 13%. Elle a noté, aussi, que le secteur de promotion immobilière est soumis, dans la plupart des pays du monde, à la TVA maximale, en l'occurrence la France, avec un taux de TVA de 20%



Bill Gates,
Fondateur de Microsoft

“ L'IA

Le développement de l'IA est aussi fondamental que la création du microprocesseur, de l'ordinateur personnel, d'Internet et du téléphone mobile. Cela changera la façon dont les gens travaillent, apprennent, voyagent, obtiennent des soins de santé et communiquent entre eux. Des industries entières vont se réorienter autour d'elle. Les entreprises se distingueront par la façon dont elles l'utilisent



Mongi SAFRA,
Professeur en
Économie

“ Si nous considérons le total de toutes les entreprises en Tunisie, nous trouvons un RBE (résultat brut d'exploitation) total de -400 millions de dinars. Le résultat net total de toutes les entreprises est de l'ordre de -2,5 milliards de dinars. Les entreprises publiques payent en frais financier des intérêts de l'ordre de 1,45 milliard de dinars alors que le volume des salaires de toutes les entreprises publiques est de l'ordre de 3,8 milliards de dinars. On perd en intérêt la moitié du volume des salaires



Moktar Lamari,
universitaire et docteur
en économie

“ La planche à billets et l'équivalence de Ricardo

Elle aura, à son avis, plusieurs impacts négatifs sur l'économie et surtout sur la perception de la confiance envers l'Etat et envers ses institutions, en tant qu'un État qui favorise ses dépenses actuelles en consommation et en salaires en faisant payer des générations futures, la dette et la détérioration des services publics futurs



Akinwumi A. Adesina,
Président de la
Banque africaine de
développement

“ La diaspora africaine est devenue le plus grand bailleur de fonds de l'Afrique ! Et ce n'est pas de la dette, ce sont des cadeaux ou des dons à 100 %, une nouvelle forme de financement concessionnel qui est la clé de la sécurité des moyens de subsistance pour des

millions d'Africains



Rama Yade,
ambassadrice des
centres pour l'Afrique
et l'Europe de l'Atlantic
Council, basé aux
États-Unis

“ Les communautés de la diaspora ont un rôle crucial à jouer pour changer le discours et les perceptions sur l'Afrique :

L'Afrique est le continent le plus ancien, le plus jeune et bientôt le plus grand



Zohra Slim, co-
fondatrice d'Instadeep

“ Nous appelons à une plus grande libéralisation du code des changes. Pourquoi ne pas autoriser une entreprise qui ramène des devises à payer une partie de ses employés en devises ? Une mesure qui pourrait faciliter l'embauche des meilleurs

talents dans notre domaine



Kasserine

Le gouverneur dénonce l'état de délabrement, mais à qui la faute ?

S'inspirant des visites inopinées du président de la république Kaïes Saïed, le gouverneur de Kasserine Zied Trabelsi s'est distingué, ces derniers temps, par de nombreuses descentes surprises, voire de visites imprévues dans plusieurs entreprises et établissements publics dans la région.

Au cours de ces visites, le gouverneur n'a pas manqué de relever de graves manquements et abus et de les transférer aux

services de la présidence pour suivi, une démarche qui n'a pas été du goût de tout le monde. Gros plan sur ces visites et leur interprétation.

Lors de sa visite dans des fermes de l'Office des terres domaniales (OTD), le gouverneur Zied Trabelsi a déploré le mauvais rendement de ces unités, et ce, en comparaison avec les performances des fermes privées installées dans les mêmes localités.

En se rendant à la briqueterie de Kasserine dont le partenaire privé menace de la fermer en raison de l'accumulation de dettes auprès de la STEG et de la CNSS, Zied Trabelsi, a constaté de graves irrégularités, des dégradations importantes et des dégâts considérables. En réponse à ces constatations, il a immédiatement chargé un huissier de justice, accompagné du représentant légal de la région, d'effectuer une inspection et de sceller les portes de l'administration avant toute reprise de l'activité.



Un gouverneur dynamique

La visite effectuée à la succursale de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) à Kasserine, a été pour le gouverneur une opportunité pour constater de visu plusieurs irrégularités et défaillances.

Au nombre des manquements relevés, l'absence de toute activité dans cette succursale en dépit de la présence d'une vingtaine d'agents qui reçoivent régulièrement leurs salaires de la SNCFT.

A relever également, l'état de délabrement dans lequel se trouve la logistique ferroviaire (gares, rails...) par l'effet de l'absence de contrôle et de mesures rapides pour engager des poursuites contre les contrevenants. Pis, l'exécution des jugements judiciaires à cet égard demeure bloquée.

Est il besoin de rappeler ici, que les trajets ferroviaires sur toutes les lignes de la région sont interrompus depuis plus de quatorze ans, notamment celles reliant Kasserine à Tunis via Kalaa Khasba, Kasserine à Sousse via Sbiba, et Kasserine à Gabès via Feriana et Majel Bel Abbès. Ces lignes, autrefois dédiées au transport de marchandises, n'ont plus aucune activité.

Problématique du transfert des dossiers aux services de la présidence

Suite à ces visites inopinées, le gouverneur de Kasserine a concocté des rapports accablants et les a transférés aux services de la présidence de la République pour un suivi approfondi.

Cette démarche du gouverneur a été fortement critiquée par les médias. Ces derniers y ont perçu une tendance à se déresponsabiliser et à ne pas remédier à la situation au plan régional.

Néanmoins, à regarder de près cette décision du gouverneur de Kasserine de transférer les dossiers aux services de la présidence, nous avons décelé, quant à nous, un message de bon sens. Celui de ne plus compter, uniquement, sur les gouverneurs et les autres ministères, notamment celles de l'agriculture, du transport, de l'industrie, du domaine de l'Etat et des affaires foncières... qui sont aussi responsables de la dégradation du domaine public. Ils sont tenus, en principe, de se démenner pour trouver des solutions aux manquements signalés d'autant plus qu'ils sont les premiers concernés... Le message, c'est on ne peut plus clair...

Majel

Le parlement a adopté, mercredi, en plénière, au Palais de Bardo, l'article 23 modifié du projet de Loi de Finances(PLF) 2025 relatif à la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2027, de la mesure d'octroi de prêts sans intérêt, ne dépassant pas 20 mille dinars, par prêt pour financer la réalisation de réservoirs pour le stockage des eaux pluviales (Majel).

Le gouvernement a examiné, en 2024, le blocage relatif à l'exécution de cette mesure, essentiellement, les conditions relatives à la présentation du dossier technique.

Et d'expliquer que la convention à signer entre le ministre des Finances et le ministre de l'Équipement inclut les conditions qui seraient prévues pour ce financement. Depuis 2023, le gouvernement a alloué environ 2 millions de dinars du Fonds national d'amélioration du logement pour encourager les citoyens à construire des ouvrages d'eau, mais l'opération a permis jusqu'au mois de juillet 2024, la construction de 30 réservoirs d'eau seulement.



Electroménager

L'étiquetage énergétique des appareils obligatoire à partir du 1er janvier 2025

L'Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME) vient d'informer les fournisseurs tunisiens d'appareils électroménagers et de climatiseurs individuels que l'étiquetage énergétique sera désormais obligatoire à compter du 1er janvier 2025

De quoi s'agit-il : les fournisseurs seront obligés, à partir de cette date, de s'inscrire sur la plateforme E-tiquette et de renseigner sur le matériel à évaluer afin d'obtenir une étiquette adjointe d'un QR code, à apposer sur l'appareil.

Développée par l'Agence nationale pour la maîtrise

de l'énergie (ANME) avec le soutien de l'ONU-CESAO, cette application permet de scanner le code QR sur les étiquettes énergétiques des appareils à l'aide d'un smartphone pour en vérifier l'authenticité et accéder à des informations sur leur efficacité énergétique.

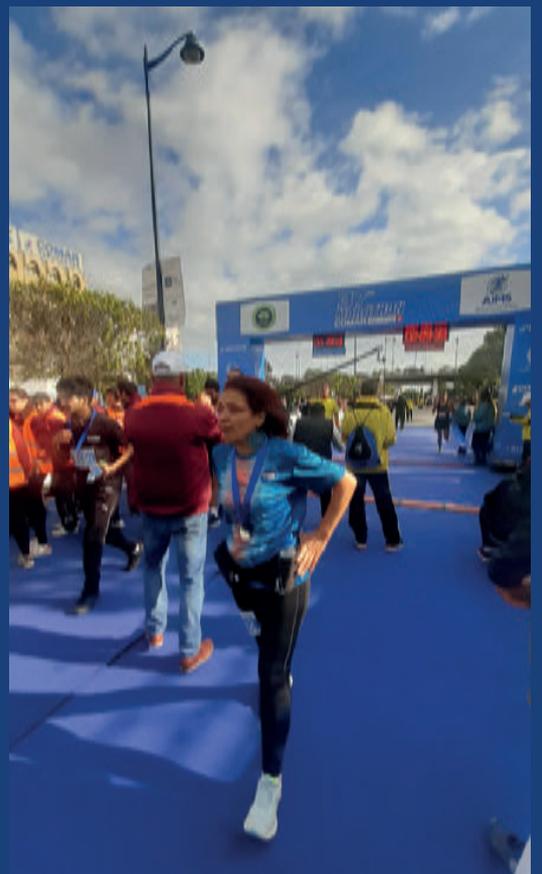
Cette initiative fait partie d'une politique nationale d'efficacité énergétique mise en place depuis les années 80 et renforcée depuis 2005. Le programme d'étiquetage énergétique aide les consommateurs à choisir des appareils plus économes en énergie en utilisant une échelle de performance de 1 à 8.

Les étiquettes ont la même disposition que les étiquettes d'efficacité énergétique de l'UE mais avec des chiffres au lieu de lettres, allant de 1 (turquoise, très efficace) à 8 (rouge, énergivore).

La plateforme E-tiquette a été lancée en 2021 par l'ANME et l'Economic and social commission for Western Asia (ESCWA) qui dépend de l'ONU, dans le cadre d'un projet des Nations unies pour le développement (UNDA) intitulé « Mise à l'échelle de l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel et des services dans la région arabe ».

ABS









La Tunisie veut rapatrier ses médecins

Quels sont les enjeux ?

Le ministre de la santé, Mustapha Ferjani a indiqué vendredi qu'une étude, élaborée par l'institut Tunisien des études stratégiques (ITES) sur la "migration des professionnels de la santé" a fait ressortir que 75% des médecins tunisiens travaillant à l'étranger souhaitent retourner en Tunisie, ce qui nécessite, a-t-il dit d'accélérer la cadence des réformes pour créer un cadre incitatif à travers des mécanismes appropriés.

Ferjani a indiqué dans une déclaration à la TAP, en marge de l'ouverture à Hammamet des travaux du 28e congrès de réanimation médicale, que l'ITES a soulevé deux points essentiels dans cette étude qui portent sur deux axes: le premier concerne l'encouragement des professionnels de santé et le deuxième porte sur l'amélioration des conditions de travail.

Il a affirmé que le ministère de la santé a entamé les travaux sur ces deux axes dont les

résultats seront concrétisés à partir de l'année prochaine, conformément à la vision du président de la république Kais Saied qui consiste à encourager les professionnels de santé et à leur fournir les équipements modernes.

Concernant la couverture médicale, Ferjani a indiqué que son département a recruté près de 3 mille agents en 2023 et prévoit de recruter 3500 autres en 2025.



«La Tunisie mise sur le retour des médecins expatriés pour renforcer son système de santé.»

"Le ministère de la santé s'emploie à pallier le manque de médecins à travers toutes les régions du pays en priorité dans les secteurs de la médecine d'urgence, le transfert médical, la réanimation médicale et la chirurgie" a-t-il ajouté.

Il a affirmé que son département s'emploie à promouvoir les pôles de santé et à les doter d'équipements modernes et des technologies avancées.

«Le ministère de la Santé met en place des mesures incitatives pour attirer les professionnels de santé.»

Ferjani a souligné l'importance du congrès national de la réanimation médicale qui constitue une opportunité d'échange entre les professionnels et permettra de débattre des moyens de rapprocher davantage les prestations sanitaires aux citoyens et de fournir les équipements médicaux aux services de réanimation dans les établissements hospitaliers à travers toutes les régions du pays.

Il a indiqué que son département œuvre à renforcer la capacité de tous les établissements hospitaliers en personnel médical et en médecins réanimateurs, anesthésistes et médecins urgentistes ainsi que les services de transfert et d'urgence médicale qui s'inscrit selon ses propos "dans le cadre de l'édification d'un système unifié et cohérent dans le dessein de servir l'intérêt des citoyens et de faciliter le déplacement des patients qui sont dans un état critique, aux services des urgences ou de réanimation, en concrétisation du principe d'égalité d'accès aux soins".

Il convient de rappeler que le 28e congrès de réanimation médicale et les 18e journées nationales des paramédicaux, organisé jusqu'au 30 novembre courant par l'association tunisienne de réanimation médicale constitue une importante rencontre scientifique et médicale.

«Le retour des médecins expatriés est un enjeu majeur pour le développement du système de santé tunisien.»

Plus de 500 professionnels de santé participent à cette manifestation en présence de nombreux invités de France, d'Algérie, de Libye, du Maroc, de Mauritanie et d'Egypte.

Réanimation

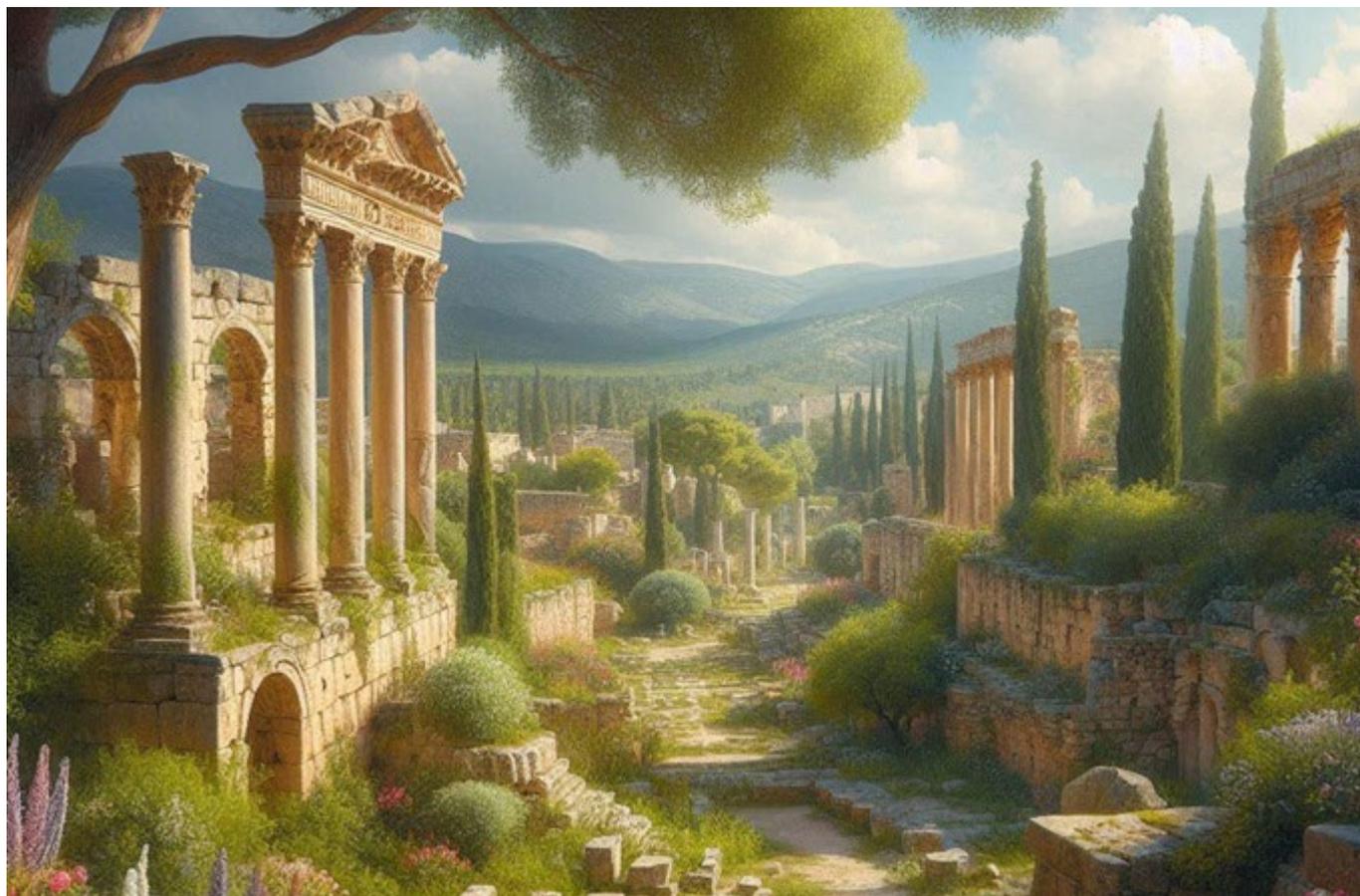
« La réanimation médicale est l'une des spécialités les plus performantes et les plus avancées en Tunisie », a déclaré, jeudi à Hammamet, Mabrouk Bahloul, président de l'Association Tunisienne de réanimation.

A l'occasion du 28ème congrès national de réanimation et des 18ème journées des cadres paramédicaux qui se tiennent à Hammamet du 28 au 30 novembre, le président de l'association a relevé que la Tunisie regorge de compétences dans les domaines de réanimation médicale, de réanimation et d'anesthésie.

"Les médecins spécialistes en réanimation sont très sollicités dans plusieurs pays à travers le monde et bénéficient de nombreuses incitations compte tenu de la qualité de la formation dans ce domaine en Tunisie" a-t-il dit.

Il a relevé que le ministère de la santé a déployé des efforts pour fournir les services de réanimation dans les régions, qui connaissent une pénurie de médecins réanimateurs.

« Nous avons besoin de médecins réanimateurs en Tunisie, d'autant que le nombre de diplômés des facultés de médecine dans cette spécialité varie annuellement entre 15 et 20 spécialistes », a-t-il précisé, ajoutant que le nombre des médecins résidents en réanimation passera de 109 actuellement à 160 médecins en 2026.



Musti

Une cité antique tunisienne dévoile ses mystères

Les résultats des recherches et des fouilles menées sur l'ancien site romain de Musti (ou Mustis) dans le gouvernorat de Siliana seront au centre de deux grands événements qui auront lieu les 4 et 5 décembre 2024 à Paris.

Ces rencontres se tiendront à la Bibliothèque polonaise de Paris et à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA). Elles s'inscrivent dans le cadre du projet de coopération archéologique tuniso-polonais entre l'Institut National du Patrimoine (INP) et l'Université de Varsovie

(centre polonais d'archéologie méditerranéenne et faculté d'archéologie).

"Autour de Musti", un colloque international se déroulera dans la journée du 4 décembre à la Bibliothèque polonaise de Paris. Il sera ponctué du vernissage



d'une exposition intitulée "Musti à travers les âges : chroniques d'une ville africaine au cœur du monde méditerranéen", qui présentera l'histoire fascinante de cette cité antique et les découvertes issues des récentes recherches archéologiques.

La journée du 5 décembre, prévue à l'INHA, sera consacrée à la présentation des chantiers archéologiques en cours, tuniso-polonais et tuniso-français.

Organisé par l'Université de Varsovie, l'INP-Tunis avec entre autres le Centre de Civilisation Polonaise (Université Paris Sorbonne), l'École française de Rome, le Centre Camille Jullian (Université Aix Marseille), cet événement vise, selon la note de présentation, à rendre public les résultats des fouilles et prospections effectuées sur le site et ses alentours à travers

plusieurs communications de chercheurs, experts et spécialistes membres de l'équipe. Ces résultats inédits seront également confrontés et comparés en suivant les mêmes problématiques centrées sur l'histoire urbaine, avec d'autres projets de chantiers archéologiques tunisiens mettant en jeu une collaboration scientifique internationale entre l'INP et des partenaires académiques français.

A l'ordre du jour figurent un grand nombre d'interventions portant notamment sur les objectifs du projet archéologique de Musti, les recherches en cours sur des sites comme Sufetula (Sbeitla) et Thugga, ainsi que les récentes avancées sur l'urbanisme de ces cités antiques. Parmi les sujets abordés figureront les résultats des prospections intra-muros et les découvertes monétaires

réalisées dans le cadre du projet "Tyhna".

Pour rappel, un projet de coopération a été signé en 2016 entre l'INP et l'Université de Varsovie pour mener des recherches archéologiques pluridisciplinaires sur le site de Musti, qui se trouve à environ 120 km au sud-ouest de Tunis, près du village d'El Krib dans le gouvernorat de Siliana, afin d'enrichir la compréhension des dynamiques d'occupation qu'a connues Musti au fil des siècles, notamment sur les plans administratif, urbanistique et économique.

Ces recherches s'efforcent également de retracer les étapes de sa transition d'une ville numide à une cité romaine prospère, tout en éclairant son rôle de carrefour stratégique dans la région méditerranéenne.

Hyundai Care Days .

En partenariat avec TotalEnergies.

Du 25 Novembre - 14 Décembre.



10%

Sur les Pièces de Rechanges
et main d'oeuvre.

15%

Sur tous
les filtres.

15%

Sur Lubrifiant
Quartz.

Offres exclusives de Hyundai Tunisie.

Cadeaux Surprises.



Festival du Film de Turin

«L'Aiguille» de Abdelhamid Bouchnak rafle cinq distinctions



Le film a remporté quatre prix et une mention spéciale: le prix du meilleur scénario de long-métrage, le prix du jury des lecteurs, le prix intitulé "Respect des minorités et laïcité", ainsi qu'une mention spéciale du jury du prix Gandhi, décernée par le centre d'études Sereno Regis et le prix de "Scuola Holden", attribué par les étudiants au meilleur scénario.

Les différents jurys ont salué cette œuvre pour avoir abordé avec audace un sujet rarement évoqué dans le cinéma à savoir la question de l'intersexualité, et d'avoir réussi à mettre en lumière un droit fondamental des individus tout en dénonçant les discriminations basées sur les stéréotypes et les préjugés dans la société.

La 42ème édition du festival du film de Turin qui s'est déroulée du 22 au 30 novembre 2024 à Turin (nord de l'Italie), a été marquée par la participation de 120 films projetés dans trois compétitions : long-métrages, courts-métrages et documentaires.

Le long-métrage tunisien "L'Aiguille" réalisé par le cinéaste Abdelhamid Bouchnak, a raflé cinq distinctions lors de la 42ème

édition du Festival du film de Turin en Italie, dont le palmarès a été annoncé dans la soirée du samedi 30 novembre 2024.



Prix Abou el Kacem Chebbi

L'écrivain libanais Charbel Dagher est le lauréat de la 30ème édition du Prix Abou el Kacem Chebbi de la littérature arabe pour un recueil de poésie alors que l'écrivain et penseur tunisien Abdel Majid Sharfi a remporté le prix d'honneur décerné à une personnalité du secteur culturel.

La cérémonie de remise du Prix Abou el Kacem Chebbi, a été organisée, samedi, à Tozeur, ville natale d'Abou el Kacem Chebbi, à l'occasion de la commémoration du 90ème anniversaire de la disparition du grand poète et en hommage à son œuvre universelle.

Organisé par la Banque de Tunisie, le prix Abou el Kacem Chebbi de la littérature arabe est doté de 25 mille dinars attribués au lauréat.

Charbel Dagher a été primé pour un recueil de poésie qui s'intitule "Yaghtassilo annathrou fi nahrehe" (littéralement: La prose baigne dans sa rivière), paru aux éditions Khotot w Thelal, en Jordanie (254 pages, 2024).

Le jury présidé par le poète Moncef Louhaibi a décerné son prix pour une "poésie en prose qui se distingue par la modernité de sa structure poétique et cognitive et l'esthétique de son style narratif qui verse dans tous les genres littéraires".

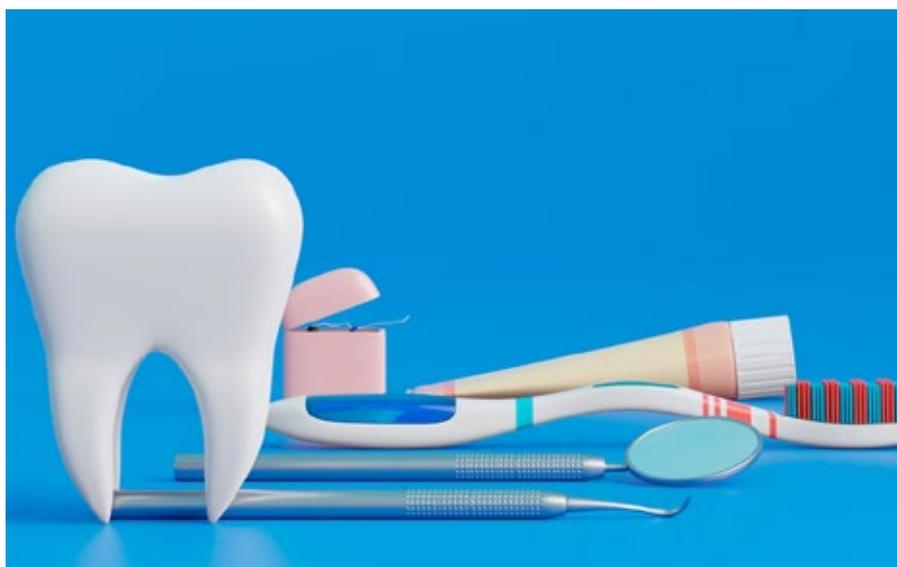
Abdelmajid Charfi était à l'honneur "pour l'ensemble de son œuvre et en reconnaissance de son projet intellectuel moderniste, à portée arabo-islamique et universelle", a annoncé le président du jury.

Le Prix Abou el Kacem Chebbi de la littérature arabe est dédié à l'œuvre prolifique d'Abou El Kacem Chebbi (24 février 1909 – 9 octobre 1934) qui ne cesse de nourrir la mémoire des peuples aspirant à la liberté. Outre la poésie, les écrits de littéraires de Chebbi en prose sont également aussi importants.

Le « poète des lumières », comme on le surnomme, a écrit une centaine de poèmes sur divers thèmes qui se rapportent notamment à la vie, la mort, la liberté, la révolte, la mélancolie et l'exil. La poésie de ce grand poète arabophone des temps modernes est traduite dans plusieurs langues, enseignée dans les universités et adaptée dans des œuvres musicales.

3,5 milliards de personnes touchées

L'OMS appelle à l'action pour la santé bucco-dentaire universelle



« Alors que santé bucco-dentaire est un pilier du bien-être, des millions de personnes n'ont pas accès aux services dont elles ont besoin pour la protéger et la promouvoir », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. « L'OMS appelle tous les pays à donner la priorité à la prévention et à élargir l'accès à des services de santé bucco-dentaire abordables, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour instaurer progressivement la couverture sanitaire universelle. »

Des délégations de plus de 110 pays sont actuellement réunies pour préparer des feuilles de route nationales et négocier une déclaration commune sur la santé bucco-dentaire à l'occasion de la toute première réunion mondiale sur ce thème, organisée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La déclaration devrait présenter les engagements collectifs des États Membres pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire 2023-2030.

Les maladies et affections

bucco-dentaires sont parmi les maladies non transmissibles (MNT) les plus répandues dans le monde : environ 3,5 milliards de personnes sont touchées. On limite souvent la santé bucco-dentaire à la santé dentaire, alors qu'il s'agit d'une question plus large. Ces affections englobent les caries dentaires, les maladies des gencives, la perte de dents, le cancer de la bouche, le noma et les malformations congénitales. Elles touchent la bouche, les dents et d'autres structures faciales essentielles pour se nourrir, respirer et parler.

Cet événement novateur, organisé par le gouvernement du Royaume de Thaïlande, concourt aux préparatifs de la quatrième Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (en anglais), en 2025. Il vise à accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle, à réaffirmer les engagements politiques des États Membres et à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire 2023-2030.



RADIO DIASPORA TUNISIA

*the voices of
the diaspora*



in partnership with





Sujet – verbe - complément !

Mon dernier papier sur les kamikazes a entraîné des réactions qui m'ont fortement surprise! On me parlait de grammaire et moi rien que dans le titre je posais un problème. D'ailleurs, je demande à mes lecteurs de me comprendre : une chronique n'est pas un article de fond!

C'est un papier qui traite les problèmes sérieux d'une manière plus ou moins légère voire agaçante, et qui titille le lecteur... Rien que le titre du papier sur les kamikazes est tout un programme, et je ne voudrais pas me lancer sur une explication de texte sur le contenu du papier qui brasse large même très large sur un ton relativement dépité et qui

vient à la suite du papier relatif au jeune qui a décroché le drapeau et qui a été condamné avec sursis. D'où le titre "Un drapeau en sursis!".

Mais pour compléter ce papier, je voudrais dire et répéter que:

- l'on ne gouverne pas et on ne décide pas de l'avenir d'un pays par la haine, et on ne décide pas de démolir l'acquis en répandant du sel pour que le passé ne repousse pas, l'expérience a déjà été tentée et n'a pas tellement réussi;
- l'on n'impose rien à un peuple qui a, depuis longtemps, créé sa société civile, a résisté aux Romains, aux Vandales, aux

Ottomans, aux Français et j'en passe...

- l'on va perdre encore quelques années de développement, et à la rigueur si Ben Ali, en 23 ans, s'est mis une année de budget dans sa poche avec cette gestion scabreuse et hésitante, on perdra au moins 2 fois plus que n'a prélevé ZABA... mais c'est récupérable.

J'espère que mon papier est lisible et "lisible", j'ai essayé de respecter les règles les plus simples de la grammaire en qualité de sujet qui veut que le verbe se délie et demande un complément de liberté!

A bon entendeur salut !



Mehdi Labassi
Chief Technology Officer chez Carrefour Links

Acteurs de
L'EXCELLENCE
au service de
la Tunisie



Imen Maaroufi
Entrepreneure et fondatrice de la startup
Américaine de santé numérique (Digital Health)



Dr. Nabil El Kadhi
Expert futuriste en éducation

- **Photovoltaïques**

Arrêté du 26 novembre 2024, portant la mise en œuvre du programme de la transition énergétique dans les établissements publics (phase 2).

Article premier - Les dispositions du présent arrêté visent à poursuivre la mise en œuvre du programme de la transition énergétique dans les établissements publics dont les modalités d'exécution, le coût et le schéma de financement et les obligations des intervenants ont été définis en vertu de l'arrêté du 1er août 2023 susvisé.

Le programme de transition énergétique dans les établissements publics au sens du présent arrêté signifie le « Programme photovoltaïque connecté au réseau », et le « Programme de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics » faisant l'objet des contrats de prêt susvisés, séparément ou les deux ensemble et il est ci-après désigné « le Programme ».

- **Manuel des procédures**

Arrêté du Chef du Gouvernement du 25 novembre 2024, portant approbation du manuel de procédures relatif à la réalisation des grands projets publics.

...Vu le décret gouvernemental n° 2020-777 du 5 octobre 2020, fixant les conditions, les modalités et les procédures d'application du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures,

Vu le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-497 du 24 octobre 2024, fixant les modalités et les procédures particulières pour la réalisation des grands projets publics.

Article premier - Est approuvé le manuel de procédures relatif à la réalisation des grands projets publics annexé au présent arrêté.

- **Epargne**

Note commune N° 3 /2024

Objet : Commentaire des dispositions de l'article 34 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 relatives à l'encouragement des personnes physiques à l'épargne via la souscription aux émissions de l'Etat.

I. L'article 34 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 a élargi le champ d'application de la déduction octroyée aux personnes physiques au titre des intérêts provenant des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques ou auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires dans la limite d'un montant annuel de 10.000 dinars pour couvrir les intérêts provenant de la souscription aux bons de trésor assimilables.

II. Les dispositions de l'article 34 de la loi de finances pour l'année 2024 s'appliquent aux intérêts déductibles des revenus réalisés au cours de l'année 2023 à déclarer au cours de

l'année 2024 et aux intérêts réalisés au cours des années ultérieures.

- **Note commune N°10/2024**

Objet : Commentaire des dispositions de l'article 27 du décret-loi n°2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023 relatives à l'incitation au financement des dépenses de recherche et de développement dans le domaine de l'économie verte, bleue et circulaire et le développement durable et des dépenses d'innovation.

Incitation au financement des dépenses de recherche et de développement dans le domaine de l'économie verte, bleue et circulaire et le développement durable et des dépenses d'innovation

I. L'article 27 du décret-loi n°2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023 a :

1. relevé le plafond de la déduction supplémentaire fixée à 50% des dépenses de recherche et de développement engagées par les entreprises dans le cadre de conventions conclues avec des établissements publics de recherche scientifique, des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ou avec d'autres établissements et entreprises publics habilités à la recherche en vertu de la législation et les réglementations en vigueur de 200.000 dinars à 400.000 dinars annuellement, et ce, pour les dépenses de recherche et de développement engagées dans le domaine de l'économie verte, bleue et circulaire et du développement durable...

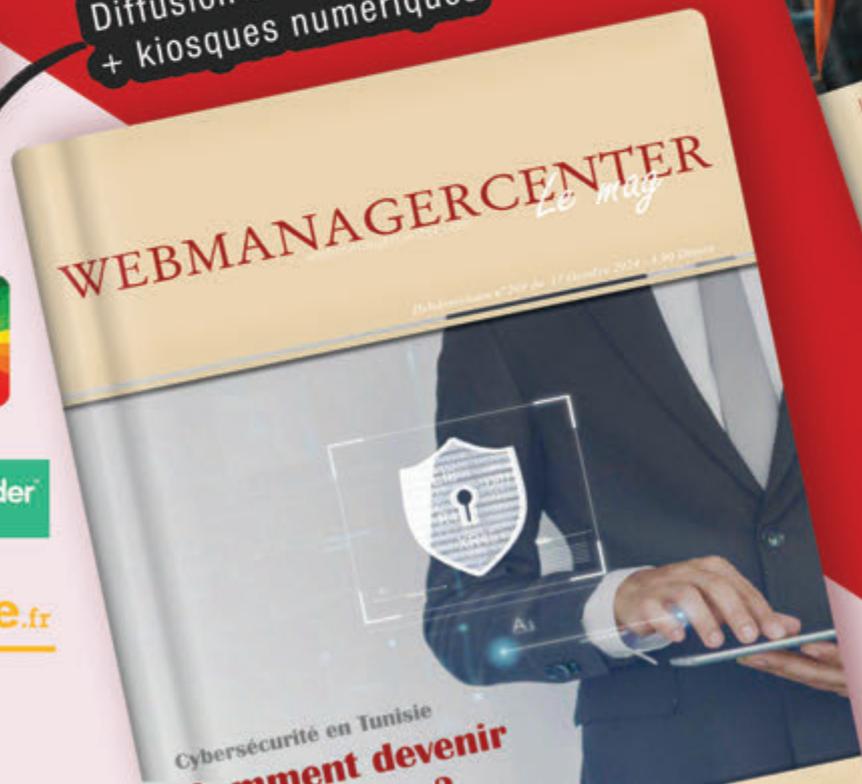
hebdomadaire

WMC Le Mag

Diffusion abonnés
+ kiosques numériques



ePresse.fr



Kia EV6. 100% électrique.



Movement that inspires

CITY CARS S.A/ CONCESSIONNAIRE Kia / 31, Rue des Usines ZI la Goulette-Kram/Tél : (216) 36 406 200.

Rejoignez nous sur nos pages :

